

**UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER 3**  
**Arts, Lettres, langues, Sciences Humaines & Sociales**

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et  
des Institutions

Département d'Administration Economique et Sociale

***Les enjeux autour de la politique de la  
ville et les contraintes rencontrées  
par des associations au sein du  
quartier de la Mosson: quelles sont  
leurs difficultés d'approche au  
territoire?***

Mémoire présenté pour l'obtention du

**Master Professionnel 2e année**

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Intervention et Développement Social  
parcours

**Économie Sociale et Solidaire et Action Publique**

**par DE CARVALHO RODRIGUES Débora**

Préparé sous la direction de Delphine Vallade,  
Maître de conférence en économie

*septembre 2019*



## **Remerciements**

J'aimerais dédier ce mémoire à mon grand-père, Geraldo Neto de Carvalho qui, sans connaître l'Économie Social et Solidaire, m'a enseigné ses valeurs depuis que je suis enfant.

Je voudrais remercier Alexis Queyrou pour son soutien pendant cette année de master, pour la lecture de ce mémoire et pour l'intérêt de mon travail.

A Delphine Vallade, pour les partages pendant nos rencontres, pour son écoute et tous ses conseils.

A toute l'équipe de Context'Art pour la confiance qu'ils m'ont accordé.

Et pour finir, à tout ceux qui ont accepté d'être interviewé dans le cadre de ma recherche.



# Sommaire

<b>Remerciements.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>Partie I .....</b>	<b>12</b>
1. Les politiques publiques selon Amartya SEN.....	12
2. Les politiques de la Ville.....	14
3. Le rôle des Associations .....	18
<b>Partie II .....</b>	<b>24</b>
1. La Structure du Stage .....	24
2. Le quartier.....	39
3. Contrat de Ville de Montpellier 2015-2020.....	57
<b>Partie III .....</b>	<b>67</b>
1. La question d'intégration.....	68
2. Les enjeux des structures de l'ESS .....	83
<b>Conclusion.....</b>	<b>93</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>99</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>105</b>
<b>Liste des annexes.....</b>	<b>107</b>



# INTRODUCTION

## Présentation générale

J'ai réalisé mon stage chez Context'Art, une association créée en 2006, qui a pour objectif l'accompagnement à la création d'activité destiné aux métiers de l'économie créative.

Dans le cadre de ce stage, j'avais la mission de travailler sur l'implantation d'un nouveau dispositif d'accompagnement à la création de l'activité au sein du plus grand quartier prioritaire de Montpellier: la couveuse Mosson,

La couveuse répond aux besoins des entrepreneurs autour des risques de la création d'une activité. Ce public se confronte à des freins pour passer à l'action à cause de la situation économique, l'imprévisibilité, l'incertitude, etc. Donc, l'idée a été de créer un dispositif d'accompagnement capable de tester l'activité d'entrepreneuriat et de faire un projet opérationnel.

Le grand défi de ma structure était l'approche avec le quartier, la diffusion de la nouvelle action pour obtenir la participation des habitants.

J'ai commencé mon stage au mois de janvier, trois mois après l'inauguration du site. La couveuse Mosson est implanté dans la *Maison pour Tous Louis Feuillade*, qui a été inaugurée en octobre 2018. Il est important de citer que le directeur de la structure est arrivé à la même période.

Venant d'arriver à Montpellier, l'image que j'avais du quartier était déjà négative. Avant de m'installer ici, j'ai demandé auprès d'amis leurs recommandations. La réponse a été immédiatement "*n'importe quel quartier, sauf la Mosson.*". L'image d'un endroit risqué est resté dans mes pensées...

Ma première fois dans le quartier, je me suis senti à l'étranger. L'architecture est bien différente de celle de la ville. Les grands bâtiments donnent un certain sentiment de solitude pour ceux qui marchent dans la rue. J'ai trouvé le grand boulevard, *Le Grand Mail*, intéressant mais toujours vide et je me disais à

chacune de mes venues ici que c'était dommage... L'architecture n'est pas favorable pour ceux qui n'ont pas l'habitude du quartier. Les adresses aussi ne sont pas évidentes, j'ai toujours pris du temps pour trouver les adresses de mes réunions et entretiens.

Au début je ne me suis pas senti à l'aise d'être dans certains endroits où il n'y avait jamais de femmes. Mais le quartier n'a pas montré de risque que je pouvais considérer anormale.

Pourtant, un samedi, je suis allée à la Mosson avec mon copain et c'est à cette occasion que j'ai observé que j'étais en train de lui montrer un sentiment de peur. Mais, pourquoi ?

Je me suis posé la question et la réponse que j'ai trouvé est que dans mes propres expériences, les quartiers prioritaires sont des endroits où il existe un grand sentiment d'insécurité. En effet, c'est l'inégalité la plus évidente pour moi dans les *favelas* au Brésil : la question de la violence est vraiment forte, réelle et quotidienne.

J'avais des personnes autour de moi que me disaient "*il faut être attentif dans ce quartier...*". Mais en fait, il faut être attentif dans tous les quartiers d'une ville. Je pense que les risques sont les mêmes auxquels je peux être confronté en centre ville ou dans mon propre quartier.

Au cours de mes premiers mois de stage, j'ai commencé à connaître le réseau du quartier et dans la majorité des structures où je suis allée j'ai noté que la question de la participation des habitants était récurrente.

La façon de communiquer était toujours évoqué au cours des rencontres et au départ je suis parti de ce point. Et à la suite de mon premier entretien avec un habitant du quartier, j'ai noté que les enjeux autour des associations pouvaient être aussi une problématique.

## **La question**

A partir de ma mission de stage, ma question de départ était de trouver des réponses sur l'approche du public du quartier.

Au cours de mon travail de recherche, j'ai observé que ces réponses étaient liés aux enjeux de la politique de la Ville sur le quartier de la Mosson. La façon dont les politiques publiques sont mises en place, le système associative et la pérennisation des projets.

Ce mémoire a pour objectif de faire une analyse des enjeux auxquels sont confrontés les associations au sein du quartier de la Mosson et de pouvoir comprendre leur difficulté de leur approche au territoire.

## **Hypothèses**

A partir de mon travail, j'ai formulé deux hypothèses pour expliquer les contraintes d'approche:

1. Un problème d'intégration qui peut être provoqué par:
  - a) Le sentiment de ségrégation et de stigmatisation de la part des habitants;
  - b) La difficulté de communiquer;
  - c) Le manque de participation des habitants dans le fonctionnement des activités.
2. Les enjeux autour des subventions publiques.
  - a. La forte démarche administrative des projets;
  - b. La pression pour répondre aux indicateurs quantitatifs des projets;
  - c. La pérennisation des activités.

## **Annonce du plan**

Pour mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontées les associations au sein du quartier de la Mosson, nous allons :

- D'abord regarder les théories autour des politiques publiques et de la politique de la ville. Ainsi que les rôles du secteur associatif.
- Dans une deuxième partie, nous allons connaître le territoire de travail : l'association Context'Art, le quartier de la Mosson et le contrat de Ville de Montpellier 2015-2020.
- La troisième partie c'est le point de vue des habitants, des acteurs autour des projets sociaux dans le cadre de l'insertion et la création d'activité, ou la création des projets. Ainsi que la parole du pouvoir public.

## **Méthodologie**

Au début de mon travail, je suis parti faire des entretiens avec les habitants et les écouter. Ma première rencontre était avec un artiste né et habitant à la Mosson. Il développe son activité artistique depuis quelques années. Je l'ai connu à travers mon stage. Son travail est bien connu, il peut être classifié comme un *influenceur* et son réseau est vraiment étendu.

Je suis allée à sa rencontre pour un entretien bien informel. Je n'ai pas préparé de questionnaire, j'ai voulu être à son écoute.

A partir de cette rencontre j'ai observé que la problématique pouvait être dû aux charges confrontés par les associations. Du coup, j'ai décidé de faire dix entretiens avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui développent des activités au sein de la Mosson, mais aussi dans d'autres quartiers prioritaires. Ces activités sont autour de l'insertion professionnelle, la création d'activité, l'accompagnement des projets culturels, la gestion des tiers lieux et la création des projets artistiques.

Tous les acteurs que j'ai interviewé, je les ai connu au cours des rencontres du réseau du quartier.

J'ai créé un questionnaire basé sur trois parties:

- leurs associations : les missions, les activités, les financeurs, etc. Mais aussi leurs participations dans la vie associative de leurs structures, comme à celles des assemblés générales.
- les charges administratives rencontrées dans leurs quotidien: leur temps dédiés aux bilans d'activité, leurs organisations, les indicateurs qu'ils utilisent pour diagnostiquer leurs activités, leurs frustrations.
- l'approche avec le quartier : la participation des habitants, leurs contraintes de communication, leurs participations dans la vie du quartier, leur vision sur le réseau et les partenaires sur le terrain.

Pour finir j'ai fait deux autres entretiens:

- Avec un représentant du pouvoir public pour savoir si les financeurs comprennent les enjeux des associations et la difficulté de s'approcher du quartier.
- Un autre habitant, aussi artiste. C'était une recommandation de mon premier interviewé. Il voulait me présenter une personne avec un regard différent de lui. Mais son témoignage a été le même. Cela a renforcé ma décision d'avoir interviewé les acteurs de l'économie sociale.

Ainsi, ce mémoire est composé d'observations et de témoignages collectés au cours de stage et pendant ma participation aux réunions du réseau du quartier:

- Les activités du stage: les rendez-vous d'accueil, les formations et les rencontres des bénéficiaires;
- Les réunions de la Commission Culture du quartier;
- Les rencontres entre les acteurs de l'insertion et de la création d'activité du quartier.

# PARTIE I

## 1. Les politiques publiques selon Amartya SEN

Dans son livre "*The Idea of Justice*" (*L'Idée de justice*), Amartya SEN aborde le thème principal de l'ensemble de son travail: un nouveau regard sur la justice sociale fondé sur l'expérience réelle des individus et les conditions dans lesquelles ils exercent leurs libertés<sup>1</sup>.

Les politiques publiques sont une ressource importante pour l'État face aux problèmes des inégalités sociales qui vont défier la justice sociale.

Ces inégalités sont en réalité la conséquence du modèle économique de développement suivi ces dernières années. Modèle qui privilégie la performance du marché et l'accumulation du capital.

Ainsi, comme il est proposé par SEN (2010), les politiques publiques doivent se baser sur l'importance des individus et sur la possibilité d'offrir les mêmes conditions pour le développement de leurs capacités (capabilities).

*“ C'est en ce sens que les jugements sur la "capacité" d'une personne doivent être éclairés à travers les deux distinctions importantes mises en cause par l'analyse de la relation entre la qualité de l'agent et le bien-être de la personne. (LAURENCE)”<sup>2</sup>*

---

<sup>1</sup> LAURENCE Fontaine. « La justice sociale selon Amartya Sen », *Esprit*, vol. octobre, no. 10, 2010, pp. 145-154.

<sup>2</sup> LAURENCE Fontaine. « La justice sociale selon Amartya Sen », *Esprit*, vol. octobre, no. 10, 2010, pp. 145-154.

La première distinction consiste à comprendre les préférences que l'individu a pour lui-même, ce qui peut inclure des objectifs distincts pour la simple promotion du bien-être et la manière dont le bien-être est mesuré.

La seconde est la différence entre la liberté d'exécution et l'accomplissement réel. Cette analyse fait référence à l'idée de bien-être et à la capacité d'atteindre des objectifs.

Ces deux distinctions apportent quatre concepts capables de mesurer les capacités d'une personne (LAURENCE, 2010):

- 1) le bien-être acquis;
- 2) ce qu'elle a fait en tant qu'agent,
- 3) la liberté qu'elle a d'acquérir le bien-être;
- 4) sa liberté d'action.

On observe dans l'analyse de SEN (2010) que la compréhension de l'individu est crucial.

Selon l'auteur, le développement économique d'une société ne doit être ciblé uniquement sur la lutte contre une pauvreté basé sur un indicateur des revenus. Si la prospérité économique peut aider les gens à avoir des options plus larges et mener une vie plus épanouissante, ce n'est pas le seul facteur d'influence.

Les individus peuvent expérimenter différentes privations tout au long de leur vie. Privations à l'éducation, à l'accessibilité, à la culture et au loisir, à la santé, etc. La pauvreté, bien que liée à la privation de biens, ne devrait pas être le seul indicateur de l'accès au matériel.

Selon l'auteur, être pauvre, ce n'est pas avoir moins de ressources matérielles, c'est être incapable d'exercer sa liberté de choix. Et donc, ne pas pouvoir jouer le rôle d'agent social et développer ses capacités.

Nous ne pouvons pas ignorer la diversité et considérer que tous les individus sont similaires, ont les mêmes conditions et souhaitent obtenir les mêmes situations. Les ressources sont importantes pour la liberté et le revenu est

essentiel pour prévenir la pauvreté. Mais si l'intérêt est la liberté, nous ne pouvons pas - compte tenu de la diversité humaine - traiter les ressources et la liberté comme une seule et même chose.

En ce sens, les politiques publiques devraient contribuer au processus de développement social dans son ensemble et ne devraient pas être soumises exclusivement aux exigences de la croissance économique lié à la recherche du bien-être matériel. Ils doivent créer les conditions nécessaires pour élargir la liberté de choix des individus.

Par conséquent, la création de politiques publiques, leur mise en œuvre et leur diagnostic doivent reposer sur la justification centrale de la lutte contre les causes de privation de liberté qui entravent le développement de la capacité de choisir, et donc l'exercice de l'agent. Alors, la liberté vient au centre de la question du développement.

## **2. Les politiques de la Ville**

La politique de la ville est un ensemble d'actions de l'État français qui visent le développement socio-économique de certains territoires considérés comme "sensibles" (où "prioritaires", nomenclature plus actuel). Ils constituent la priorité des politiques publiques visant à réduire les inégalités sociales.

*“ Pour pallier les inégalités sociales et urbaines, la France a mis en place, et ce depuis les années 80, la politique de la ville dans les quartiers dits prioritaires. Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique. Aussi, la*

*mise en œuvre de la politique de la ville fait appel à la fois à des structures nationales et locales*". (Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales)<sup>3</sup>

Le concept est né à la fin des années 1970 sur la pensée d'une action sociale qui prend en charge les territoires les plus appauvris du pays. *" Il s'agit d'opérer par des « projets » ponctuels et menés rationnellement, loin de toute 'idéologie', par la réunion des bonnes volontés et par un partenariat consensuel entre les différents acteurs en présence "* (TISSOT, 2005)<sup>4</sup>.

Les quartiers ont été cartographiés en tant que "quartiers sensibles", vocabulaire administratif créé en 1996 (TISSOT)<sup>5</sup>. Au cours des années nous observons que ces territoires ont bénéficié des politiques prioritaires afin de réduire les inégalités, promouvoir des emplois et développer l'économie. Ils sont devenus la représentation des questions sociales et de la nécessité d'investissement par les pouvoirs publics.

*"L'attention de tous les citoyens sur ces territoires a pris un tel caractère d'évidence qu'il suffit aujourd'hui de dire « les quartiers » (comme dans cette expression les « jeunes des quartiers » (TISSOT)<sup>6</sup>*

Ces territoires ont en majorité une histoire commune: ce sont des quartiers construits après la Seconde Guerre mondiale à la périphérie des villes. Ils sont

---

<sup>3</sup> Acteurs de la Politique de la Ville 14 Juin 2019 [en ligne]. *Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales* [consulté le 20 juillet].

Disponible sur: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/acteurs-de-la-politique-de-la-ville>

<sup>4</sup> TISSOT, Sylvie. « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, vol. 70, no. 2, 2005, pp. 71-88.

<sup>5</sup> TISSOT, Sylvie. « 5. Sociologie urbaine et politique de la ville : retour sur une rencontre autour des « quartiers d'exil » », Jean-Yves Authier éd., *Le quartier*. La Découverte, 2007, pp. 65-74.

<sup>6</sup> TISSOT, Sylvie. « 5. Sociologie urbaine et politique de la ville : retour sur une rencontre autour des « quartiers d'exil » », Jean-Yves Authier éd., *Le quartier*. La Découverte, 2007, pp. 65-74.

formés en grand partie par des d'étrangers, des personnes issues de l'immigration postcoloniale.

Dans le cadre administratif de la politique de la ville ces quartiers sont classifiés comme "quartiers prioritaires", "quartiers sensibles", "quartiers en détresse" ou "quartiers difficiles". La nomenclature a changé au cours des années mais les objectifs sont toujours les mêmes.

Dans ce contexte, il est important de considérer la réforme politique présenté par *la loi de programmation et la cohésion urbaine du 21 Février de 2014*<sup>7</sup> qui propose d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les différences économiques et sociales entre les quartiers et améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour l'auteur AVENEL (2013) le défi de cette nouvelle politique de la Ville est de proportionner la participation des habitants autour des projets du développement local plutôt que les traiter comme population pauvre à compenser.

*« L'intervention publique véhicule alors une représentation des quartiers comme des « zones à détruire » plutôt que des territoires à valoriser. L'image négative d'eux-mêmes ainsi renvoyée aux habitants n'aide guère à se sentir reconnu et accepté dans la société » (AVENEL).<sup>8</sup>*

Selon le même auteur, les orientations récentes de la politique de la Ville montrent une nouvelle ambition : une réforme de gouvernance dont les habitants et les acteurs sociaux seront plus participatif au projet global de développement.

En effet, les nouvelles orientations de *politique de la Ville*<sup>9</sup> proposent une dissonance particulière sur le rôle d'un projet social, capable d'allier des forces

---

<sup>7</sup> La loi de programmation et la cohésion urbaine du 21 Février de 2014 [en ligne]. *Legifrance*, 2014 [consulté le 20 février]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/>

<sup>8</sup> AVENEL, Cyprien. « *La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial* », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

<sup>9</sup> La loi de programmation et la cohésion urbaine du 21 Février de 2014 [en ligne]. *Legifrance*, 2014 [consulté le 20 Février]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/>

entre tous les acteurs sociaux : le secteur privé, les collectivités locales et les habitants. *Le contrat de ville* doit être élaboré à l'échelle des intercommunalités, à travers des représentants de l'État et des habitants. Il doit comprendre des politiques : d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport et de santé afin de réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires ou non de la ville.

Les conseils citoyens ont pour but de créer des espaces de dialogue qui favorisent la co-construction de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces contrats de ville.

Dans le cadre de la gouvernance des politiques publiques, il faudrait mobiliser les institutions et les acteurs dans les quartiers pour les faire participer aux décisions et au projet. On observe une nouvelle façon de traiter les territoires, *en tentant de mettre fin à la séparation entre le développement urbain et le traitement social des quartiers*<sup>10</sup>. Une action plutôt liée à la valorisation de ces ressources et à un décloisonnement des modes opératoires administratifs et politiques. On observe, jusqu'à aujourd'hui, que les politiques de la Ville n'ont pas réussi à réduire les inégalités sociales dans les quartiers sensibles.

Les nouvelles pratiques montrent une action plutôt liée à la valorisation des territoires. Dans ce contexte, la culture vient comme un facteur important de développement. *La culture du développement*, terme exploré par KAHN (2010)<sup>11</sup> est utilisé pour désigner les actions de développement liées à la situation économique d'un territoire qui comprend son contexte historique, économique, démographique et géographique.

Il peut être compris comme un état d'organisation régionale dans lequel les institutions sont orientées vers un objectif économique unique dont les ressources matérielles et immatérielles sont systématiquement exploitées.

Ces ressources territoriales sont mobilisées et ne se limitent pas aux facteurs de production habituels: les éléments de la culture régionale - les

---

<sup>10</sup> AVENEL, Cyprien. « *La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial* », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

<sup>11</sup> Kahn, René. « La dimension culturelle du développement territorial », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. Octobre, no. 4, 2010, pp. 625-650.

traditions de la population, la langue, les savoir-faire, etc. - participent également à cet engagement de développement et doivent donc être pris en compte.

Mais c'est l'union des forces institutionnelles qui permettra, afin de stimuler les actions et les ressources, de créer des canaux autour de l'objectif particulier du territoire constituant ainsi un consensus entre les acteurs locaux, comme évoqué par LE SQUERE (2009)

*« La dynamique du territoire breton semble être empreinte d'une volonté de valorisation générale de la région. A différentes échelles (communale, départementale, régionale mais aussi culturelle, politique et économique), l'affichage bilingue semble être un des outils dans cette démarche de valorisation » (LE SQUERE)<sup>12</sup>*

La culture de développement d'un territoire n'est rien d'autre que la reconnaissance de sa propre culture. C'est une tentative de réorientation politique de quelques années. Elle est fortement marquée par un modèle spécifique et doit donc concilier stabilité des institutions locales et ouverture au changement.

Il est également important de considérer que la culture de développement, en plus d'avoir un impact sur la performance de l'économie régionale, infère également sur la perception et la mise en place d'autres formes culturelles locales (telles que les festivals, la production culturelle, la langue, etc.). C'est-à-dire que cela permet une certaine réinterprétation et un renouvellement.

### **3. Le rôle des Associations**

---

<sup>12</sup> LE SQUERE R., 2009, « Cultures régionales et développement économique : le panorama Breton » in HUCK D., KAHN R., (dir.), Contextes régionaux plurilingues et activités économiques. Etudes de cas en Alsace, en Bretagne et en Provence, Le Harmattan, Paris.

Nous pouvons dire qu'une association est défini comme un groupement de personnes autour d'un projet commun sans but lucratif.

Ces structures sont reconnues dans l'histoire pour endosser un rôle de médiation dans une communauté. En effet, les projets assumés par les associations sont normalement une réponse aux besoins de la population qui les concernent.

*“ Elles ont joué un rôle historique de médiateur en exprimant les besoins des populations qu'elles représentent et en élaborant des problématiques sociales “. (LAFORE)<sup>13</sup>*

Les associations sont bien actives dans le champ de l'action sociale où elles représentent entre 55 et 75% de l'offre selon les sous-secteurs concernés (LAFORE, 2010). Cette participation élevée dans le secteur peut être expliquée par l'histoire. Au début du XIXe siècle ont été créés des groupes caritatifs parfois religieux qui se sont occupés de lutter contre les inégalités sociales, avant même que l'Etat se soit engagé.

Alors, si il existe de nombreuses associations dans le secteur de l'action sociale, elles peuvent être considérées comme des "associations d'intérêt public". Cela signifie qu'elles ont un certain type d'utilité sociale, elles sont capables d'agir et transformer le territoire où elles sont inscrites.

*« Il y a utilité sociale lorsque la collectivité, au sens large ou restreint, profite aussi des effets produits par les prestations associatives, et que ce bénéfice collectif est recherché en tant que tel par l'association » (GUILLOIS)<sup>14</sup>*

---

<sup>13</sup> LAFORE, Robert. « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale », *Informations sociales*, vol. 162, no. 6, 2010, pp. 64-71.

<sup>14</sup> GUILLOIS, Thierry « *Revue de Droit Fiscal* » n° 07, 11 Février 1998, p. 14.

Dans ce cadre, selon GRADEY (2004), nous pouvons penser qu'une association d'utilité sociale développe des activités dont l'objectif et le résultat vont contribuer à:

- La réduction des inégalités économiques et sociales;
- La solidarité;
- L'amélioration des conditions collectives du développement humain durable.

*« Cette définition fait le choix de ne pas être axée sur le fonctionnement des associations mais sur l'utilité sociale externe » (GRADEY)*

### **3.1 Les rôles de médiateur et opérateur**

Après la Seconde Guerre mondiale, alors que l'État reconstruit et consolide le bien-être et la sécurité sociale, les associations jouent un rôle important.

Elles deviennent un instrument d'action du pouvoir public, un intermédiaire entre l'État et la population. Pendant cette période les associations viennent ajouter le financement public à leurs contributions philanthropiques ou caritatives. C'est un moment d'expansion, de professionnalisation des activités et des structures.

Dans ce contexte, nous pouvons considérer que les associations constituent le deuxième pilier de la décentralisation du pouvoir public dans le pays, que nous pouvons qualifier de décentralisation fonctionnelle (LAFORE).

*“ Elles s'accordent avec les logiques locales qui sont souvent indispensables à la légitimité des interventions ; elles disposent d'une grande souplesse d'adaptation pour aménager en continu le contenu de l'offre ; elles accueillent,*

*du fait de leur malléabilité, les innovations et les innovateurs qui s'engagent dans une course sans fin entre les formes établies et les nouveautés de l'action sociale. Tout cela explique pourquoi elles sont si proches des collectivités publiques territoriales avec lesquelles elles nouent spontanément des liens de coopération ” (LAFORE)<sup>15</sup>*

Les associations sont des médiateurs dans le sens qu'elles constituent de petites communautés fondées sur des valeurs et des missions. Elles sont capables de distinguer les inégalités auxquelles elles vont être confrontés et de travailler de façon innovante dans l'action sociale. Un mode d'agir qui est plus difficile pour le pouvoir public.

Ainsi, elles agissent en tant qu' interlocuteurs pour les communautés où elles sont insérées.

Cependant, ce contexte ascendant est associé au contexte opposé que de nombreuses associations ont besoin d'un financement public pour mener à bien et maintenir leurs activités. En ce sens, elles commencent à répondre aux prérogatives stipulées par les stratégies d'action des collectivités d'un territoire donné ( Par exemple à travers des appels à projets ).

Dans ce scénario, l'un des défis auxquels les associations sont confrontées est de se voir dans une situation où leur légitimité politique est dissous en fonction des besoins administratifs et de réglementation. Cette situation va promouvoir ainsi un gonflement des fonctions managériales et administratives au détriment des autres domaines de la vie associative.

Elles commencent à remplir des fonctions d'opérateur pour répondre aux prérogatives du pouvoir public plutôt que d'être des acteurs et sont amenés à modeler la demande sociale dans laquelle elles sont insérés. Actuellement, elles sont donc plus des opérateurs du pouvoir public que des médiateurs.

---

<sup>15</sup> LAFORE, Robert. « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale », *Informations sociales*, vol. 162, no. 6, 2010, pp. 64-71.

*“ Cette fonction de médiation tend à être inexorablement supplantée par la place d’opérateur, en raison d’un management de plus en plus gestionnaire et centré sur les activités.” (LAFORE)<sup>16</sup>*

Il faudrait réfléchir au risque énorme qu’il existe pour des associations à oublier leurs missions et à s’écarter de leurs objectifs en fonction du financement public.

### **3.2 Un instrument du pouvoir public**

D'une certaine manière, la sous-traitance des services à l'État par le biais d'associations permet de réduire les coûts administratifs tout en offrant une qualité et un engagement à la population.

Cependant, nous assistons aujourd'hui à un changement dans le secteur associatif : les associations deviennent des prestataires de service public où l'État cesse d'être un partenaire pour agir en tant que régulateur.

*“ Autrement dit, le contrôle public porte non sur la personne morale qu’est l’association, mais sur les structures opérationnelles qu’elle met en œuvre ” (LAFORE)*

Par exemple, dans le champ d'activités d'action sociale, les structures sont soumises à des réglementations très strictes du Code de l'Action Sociale et des familles. Dans ce contexte, nous allons observer une certaine instrumentalisation du secteur associatif par l'État où l'autorité locale à travers une réglementation nationale remplacera la supervision de l'État.

---

<sup>16</sup> LAFORE, Robert. « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale », *Informations sociales*, vol. 162, no. 6, 2010, pp. 64-71.

Il est important de noter qu'avec l'évolution du financement public des dernières années ce rôle d'instrument devient plus visible.

L'augmentation de l'offre des appels aux projets par le pouvoir public démontre un certain cadrage des actions qui seront financés

Un dernier point qui doit être considéré est que le secteur associatif est aussi utilisé par le pouvoir public comme instrument pour l'insertion au marché du travail.

A partir des années 80 l'Etat va multiplier ses dispositifs d'aide à l'emploi et dans ce cadre, il va bénéficier du secteur dit à but non lucratif où les associations y sont insérés.

## **PARTIE II**

### **1. La Structure du Stage**

Créé en 2006, Context'Art est une association qui offre un accompagnement à la création d'activité dans le domaine de l'économie créative. Sa mission est de créer des synergies entre le champ économique, le développement des territoires et les entrepreneurs de ces activités.

Basé à Montpellier et forte de douze salariés, Context'Art intervient plus particulièrement auprès de personnes habitant dans l'Hérault. Ses conseillers assurent aussi des permanences à Agde, Sète, Clermont-L'Hérault, Lodève, Pézenas et Ganges.

Les bénéficiaires des ses services sont des porteurs de projet et des entrepreneurs des secteurs artistiques, culturels et des métiers de la création aux statuts variés; individus, entreprises ou institutions.

L'association est créé par une équipe de professionnels expérimentés dans l'entrepreneuriat du secteur artistique et culturel sur la base des constats suivants:

- Il existait une importante activité culturelle et artistique dans la région et l'Hérault et en même temps une forte précarité dans ce type d'emploi ;
- Les spécificités du secteur artistique et culturel, spécialement sa réglementation / ses statuts juridiques diversifiés ;
- La nécessité de construire une approche entrepreneuriale des activités créatives en lien avec le développement économique et touristique des territoires ;
- La difficulté des structures généralistes d'accompagnement à la création d'entreprise à cerner les spécificités économiques et humaines du secteur créatif.

## Quelques chiffres sur l'année de 2018

- En 2018 l'association a accueilli 381 créateurs dans les différentes actions.
- 54 entrepreneurs à l'essai ont bénéficié du soutien de la couveuse pour le lancement de leur activité.
- 36 nouvelles entreprises ont été créés au cours de l'année avec le soutien de Context'Art

### Le Statut

L'association a pour but :

- Conseiller et accompagner la création d'activités dans le secteur artistique et culturel en offrant aux porteurs des projets un appui technique, juridique et logistique.
- Créer des synergies entre le champ économique, le développement des territoires et les entrepreneurs de ces activités.

Les moyens sont définis par :

- Appui dans les domaines juridiques, financiers et fiscaux ;
- Etudes ;
- Formation ;
- Test de l'activité en couveuse ;
- Tout autre moyen se rapportant à l'objet.

### Les Membres

L'association se compose des :

- Membres actifs : les membres qui se sont engagés à verser une cotisation annuelle.

C'est le bureau, défini par l'assemblée générale, qui choisira d'accepter ou pas les candidatures des membres. Dans le cas d'une demande, il n'est pas nécessaire de diffuser les raisons pour lesquelles elle serait refusée.

- Membres usagers : les créateurs qui bénéficient des services de l'association.
- Membres bienfaiteurs : sont les membres qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle. La candidature est aussi validée par le bureau.

### **Ressources**

Les ressources de l'association sont les cotisations ; des subventions pouvant être accordées par l'Etat et les collectivités locales ; le mécénat pour le secteur privée, le revenus de ses biens ; les sommes perçue en contrepartie des prestations fournies par l'association ; d'autre ressources autorisées par le texte administratif.

### **Conseil Administratif**

L'association est administrée par un conseil de 3 à 9 membres actifs et éventuellement d'un membre usager élu chaque année par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des voix. Le conseil élu est composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Le conseil se réunit au moins 2 fois par an et les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, c'est le président qui décide.

C'est le conseil qui prend tous les actes de décision nécessaire à la réalisation des orientations de l'Assemblée Générale ordinaire.

### **L'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an au cours du premier semestre sur convocation ou demande du Président, du CA ou du quart de ses membres.

Les délibérations sont prises de façon démocratique entre les membres actifs et les membres bienfaiteurs par majorité des voix. Les membres usagers ont un vote consultatif.

### **Les rôles du bureau**

Le président représente l'association dans tous les actes de la société civile. La secrétaire valide les procès-verbaux des délibérations et en assure la transcription dans le registre. Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association.

Le statut peut être modifié en cas d'une Assemblée Générale Extraordinaire

### **Gouvernance**

Context'Art est composé par 12 salariés et sa gouvernance se rapproche d'un mode coopératif : l'ensemble des parties prenantes de l'association (conseil d'Administration, direction et salariés) sont associées aux réflexions stratégiques.

La structure fonctionne sur le mode du management participatif : chaque intervenant alimente les ressources d'information et les méthodes de travail, favorisant ainsi la mutualisation des compétences.

Il existe un organigramme avec un directeur, un co-directeur, un assistant de gestion, un assistant administratif et des conseillers partagés entre les actions de la structure en fonction de ses expertises.

### **Activités**

L'association Context'Art propose quatre actions principales dans le cadre du soutien aux projets et aux entrepreneurs artistiques :

1. Le conseil
2. La couveuse
3. La formation
4. Le réseau

### 1. Le conseil et l'accompagnement à la création d'activité économique

Action de soutien individuel et personnalisé au niveau technique, juridique et logistique aux personnes accompagnées. Les rendez-vous sont réalisés aux bureaux de Context'Art ou par téléphone. Il n'y a pas de fréquence prédéterminé. En effet, les conseils sont programmés en fonction des étapes du projet et de l'investissement de ses créateurs.

Il est intéressant de noter le côté psychologique que peuvent avoir ces rencontres. Dans celles que j'ai accompagné, on note que les créateurs portent aussi leurs problèmes personnels, ce qui peut les empêcher d'avancer sur leurs projets. Les professionnels de Context'Art ont une sensibilité importante pour le travail social qu'ils réalisent.

Cette action est complétée par des informations collectives, des formations et des ateliers pratiques qui renforcent la portée de l'accompagnement et nourrissent les échanges entre les entrepreneurs.

Cette action est financée par le département et par la région. Dans ce cadre, le public est partagé sur deux axes :

- Les bénéficiaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque signé pour un acteur public, encadré par le département et par un accompagnement du Pôle Emploi.

En effet, ce sont des habitants du département, demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi et bénéficiaires du RSA.

- Le public CQFD, désigne le public ciblé par les actions de *Capacité entrepreneuriale, Qualification du projet, Formation et accompagnement aux métiers du futur dirigeant et Démarrage de l'activité* développé par la région de l'Occitanie.

L'accompagnement est soutenu par des subventions, il n'y a aucun coût pour les porteurs de projet.

Les bénéficiaires peuvent être accompagnés jusqu'au moment de l'ouverture de l'entreprise (3 ans maximum).

## *2. La couveuse d'activités*

La couveuse est un lieu d'apprentissage collectif pour expérimenter le projet en grandeur réelle en tant que créateur d'entreprise. Dans ce contexte, l'association permet un hébergement juridique capable de tester l'activité et de valider le projet pour ensuite créer juridiquement l'entreprise. Cet hébergement se fait à travers un contrat signé avec le porteur du projet, le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

Le CAPE formalise les droits, les obligations et les responsabilités des engagements de chacune des parties. L'association « héberge » l'activité du porteur du projet pendant son temps de participation à la couveuse. Dans ce cadre, il peut utiliser le numéro de SIRET de Context'Art pour réaliser son activité. Par contre, il doit s'assurer de son engagement et de ses responsabilités administratives.

De plus il bénéficie d'une couverture sociale au titre du régime général de Sécurité Sociale, la protection en cas d'accident au travail ou de maladie professionnelle et de la couverture assurance chômage. Le porteur du projet peut bénéficier de l'allocation chômage (ou RSA) pendant l'exécution du CAPE.

La couveuse propose aussi un dispositif d'appui et de conseil dans les domaines : juridique, réglementation, gestion, comptabilité, démarche commerciale et stratégie de communication. En même temps, elle offre une structure de réseau à travers un annuaire de créateurs, la diffusion de l'actualité et des informations, des rencontres avec des acteurs du domaine.

Pour participer de cette action, le porteur du projet doit :

- Être demandeur d'emploi et/ou bénéficiaire du RSA et/ou en congés pour création d'entreprise
- Résider dans l'Hérault / le Languedoc-Roussillon

- Être engagé dans une activité artistique, culturelle et/ou créative
- Avoir une motivation pour entreprendre et être inscrit dans une démarche d'apprentissage à l'entrepreneuriat
- Être un professionnel dans son métier : compétences techniques, expérience professionnelle, formation
- Être prêt à commencer avec un projet abouti et réaliste : posséder la logistique matérielle de base, un stock de produits suffisants ou une offre de service. Les clients potentiels et les circuits de diffusion doivent être identifiés.
- Développer une activité que l'association peut héberger : activité assurable, non réglementée, ne nécessitant ni bail commercial, ni investissement immobilier important, ni salariés.

Le coût de fonctionnement de la couveuse est en majorité pris en charge par les pouvoirs publics dans le cadre des appels aux projets. Mais il reste une participation des porteurs des projets. Donc, l'accompagnement est limité à un forfait de 30 euros par an. Sauf pour les bénéficiaires allocataires du RSA e/ou titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER).

### *3. Formation*

L'association a déployé aussi une action de formation certifiée « Entrepreneur de la TPE » dans le secteur de l'économie créative (Titre RNCP – niveau Bac+2).

Elle se décline autour de quatre grandes thématiques complémentaires : juridique, gestion et organisation, commercial, communication. La formation permet de maîtriser tous les aspects essentiels de l'entrepreneuriat dans les champs artistique, culturel et créatif pour lancer et développer l'activité.

Cette formation est payante mais peut être soutenue par des aides publiques.

Aussi Context'Art offre des formations collectives, des rencontres avec des professionnels du secteur pendant toute l'année pour tous ses bénéficiaires.

#### 4. L'animation de réseau Context'Art

C'est une action qui propose un réseau de professionnels des secteurs artistique, culturel et créatif pour les soutenir dans le développement de leur activité à travers des rencontres et des informations données par les réseaux de communication de l'association .

Grâce à son réseau étendu et ses partenaires publics et privés, Context'Art crée des synergies entre champ économique, développement des territoires, acteurs artistiques et culturels, porteurs de projets et entrepreneurs de ces activités.

Cette action est destinée à tous les usagers de l'association et au public extérieur aussi.

#### **Financement des activités**

L'association Context'Art est financé par le:

- Conseil Départemental de l'Hérault à travers du *programme Départemental d'Insertion*;
- FSE (Conseil Régional Occitanie) à travers du programme *Compétitivité Régionale et Emploi Axe 7 – Priorité Investissement*;
- Conseil Régional Occitanie à travers l'appel au projet *Entrepreneuriat AAP 2 – CQFD*;
- La ville de Montpellier / La Métropole 3M, l'état (CGET) et le programme d'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) de la région Occitanie.

#### **1.1 La Couveuse Mosson**

La couveuse Mosson est un projet inscrit dans le cadre de la création de la nouvelle *Maison Pour Tous Louis Feuillade* à Montpellier, située dans le quartier

prioritaire Mosson. Son objectif consiste à développer une thématique « Images et Cultures Urbaines » et à soutenir les initiatives entrepreneuriales du secteur culturel et créatif portés par les jeunes entrepreneurs du quartier.

Animés par Context'Art, la couveuse permet d'héberger et de tester les projets du secteur créatif avec une offre de services pluriels :

- Un espace dédié à deux entreprises issues du quartier prioritaire Mosson ;
- Un espace de coworking adapté aux projets moins sédentaires qui pourraient également bénéficier à la couveuse ;
- Des permanences d'accueil et de conseil ouvertes aux porteurs de projet du territoire ;
- Des actions favorisant la coopération entre les créateurs, les différentes activités de la MPT et les acteurs de la filière professionnelle.

### **Contexte du Projet**

Le projet de la Couveruse Mosson repose sur les constats posés et les pratiques mises en œuvre par trois acteurs engagés dans le développement économique, culturel et social du quartier Mosson :

- **Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM) :** Dans le cadre de sa compétence de politique de la ville, d'insertion par l'économie et le développement économique, Montpellier Méditerranée Métropole a lancé avec l'État le Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM) le 4 novembre 2016[1]. Ce dispositif de coordination et d'animation des politiques locales d'emploi et d'insertion s'est construit à partir des priorités stratégiques du Contrat de Ville de Montpellier Méditerranée Métropole 2015-2020. L'enjeu majeur et global du PODEM est de mettre en œuvre une politique locale de l'insertion et de l'emploi, partenariale et renouvelée, selon trois grands axes :

- a) Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique, développer un partenariat durable avec les entreprises du territoire en faveur des quartiers prioritaires ;

- b) Organiser des parcours d'insertion vers l'emploi et l'entrepreneuriat ;
- c) Coordonner et mettre en synergie les acteurs publics et privés, soutenir le développement de l'activité économique pour et dans le quartier.
- La Fabrique à Entreprendre Mosson (FEM) : Porté par un consortium de structures d'accompagnement mené par Axents, l'espace de La Fabrique à Entreprendre est situé au cœur du quartier Mosson où des actions d'accompagnement entrepreneurial sont mises en œuvre - accueil, diagnostic et orientation du porteur de projet en fonction de son activité, son profil et son parcours.
- La Maison Pour Tous Louis Feuillade : ouverte depuis septembre 2018 par la ville de Montpellier au cœur du quartier Mosson classé en QPV. Sa thématique générale est tournée vers les cultures urbaines et l'image. Elle dispose d'un cinéma, d'une salle de spectacle, d'un studio vidéo et d'un studio de répétition pour le théâtre et la danse, et intègre aussi la couveuse d'entreprises Contex'Art pour les entrepreneurs.

### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaires de ce projet sont les porteurs de projet d'entreprise dans les secteurs artistique, culturel et créatif résidant dans le quartier Mosson, quartier prioritaire Politique de la Ville à Montpellier

Le projet donne une attention particulière aux :

- Jeunes porteurs de projets ;
- Demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires des minimas sociaux ;
- Femmes entrepreneures ;
- Étudiants entrepreneures ;
- Personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;

### **Objectifs**

Les objectifs du projet de la couveuse Mosson sont :

- Apporter une réponse globale aux porteurs de projets du quartier souhaitant créer une activité économique dans le secteur artistique, culturel et créatif ;
- Mettre en place une action innovante sur le territoire permettant de croiser l'accompagnement à la création d'entreprise, l'hébergement physique des créateurs et le test en couveuse ;
- Créer une synergie avec les activités développées à la fois par la Maison Pour Tous Feuillade et par les acteurs du territoire.

### **Objectifs Opérationnels**

- Offrir un accueil spécialisé;
- Améliorer les compétences entrepreneuriales des bénéficiaires;
- Accélérer le développement économique des entreprises émergentes du quartier;
- Favoriser les pratiques collaboratives et solidaires entre les créateurs du quartier;
- Implanter durablement les entreprises accompagnées dans l'écosystème local.

### **Résultats attendus**

Les résultats attendus avec ce projet sont de soutenir l'implantation durable de plusieurs entreprises du secteur artistique, culturel et créatif au cœur du quartier de la Mosson.

Montrer la richesse du territoire : celle d'un quartier qui crée et entreprend dans sa diversité et sa pluralité.

## 2.1 Diagnostic

### Terrain

L'association développe une offre des services dans le cadre de la création d'activité dans l'Économie Créative.

Selon l'auteur anglais John Howkins dans son livre "*The Creative Economy*"<sup>17</sup>, l'Économie Créative (EC) est constituée d'activités où la créativité et le capital intellectuel sont la matière première pour la création, la production et la distribution de biens et services. La créativité est le processus de transformation de la connaissance en invention qui peuvent (ou non) devenir des innovations.

Dans ce contexte, l'EC est un terme créé pour désigner une série de segments économiques basés sur la connaissance ou le capital intellectuel. L'accent est mis sur le potentiel de l'individu ou du collectif qui produit des biens et des services créatifs, un ensemble d'activités exploitant l'inventivité esthétique et artistique de groupes de travailleurs créatifs.

Ainsi, la plupart des services offerts proviennent de la culture, la mode, le design, la musique, l'artisanat. La télévision, la radio, le cinéma et la photographie sont également des secteurs de l'économie créative. Dans ce cas, nous pouvons inclure ici tout ce qui est produit par ces secteurs et aussi leur contenu Internet.

Les industries culturelles et créatives peuvent également jouer un rôle important en aidant les citoyens à acquérir les compétences créatives, entrepreneuriales et interculturelles dont ils ont besoin en stimulant le développement d'une société fondée sur la connaissance.

Il est important de souligner que ce secteur d'activité peut être fortement lié à la culture territoriale quand elle est basée sur des fondations territoriales. En même temps, il n'est pas facilement relocalisé et il est dépendant des acteurs locaux. Cependant, si son développement est de nature virtuelle et ancrée dans l'économie numérique et l'économie contributive, il peut faire partie de grands

---

<sup>17</sup> HOWKINS John, 2001, *The Creative Economy*, : How People Make Money from Ideas, Penguin.

réseaux collaboratifs indépendants du brevetage planifié et de l'obsolescence, semblables aux appropriations territoriales et au développement de nouveaux biens communs.

### **Membres:**

Dans le statut de l'association, il existe trois types de membres:

- Membres actifs
- Membres usagers
- Membres bienfaiteurs

Pour les membres usagers, une candidature au conseil administratif est nécessaire pour faire partie de l'association et ces candidatures peuvent être refusées.

C'est une façon d'assurer les compétences et le réseau dans le territoire. Les membres actifs normalement sont des professionnels du métiers de l'EC, de l'éducation et et de l'insertion.

### **Assemblée Générale**

L'invitation à l'assemblée générale est envoyé à tous les membres actifs de l'association et de ses salariés. C'est le moment de partager le résultat de l'année et de faire un rapport.

Par contre, ce ne sont pas tous les membres qui participent de l'AG. En général il y a autour d'une vingtaine des personnes. Si on considère que la moitié est formée par les salariés et l'autre part par le CA, on observe que les membres actifs ne sont pas participatifs dans le cadre de l'assemblée.

### **CA et bureau**

Le CA et le bureau sont formés par les membres actifs de l'association. Il existe une certain roulement des personnes dans le CA et du bureau. Quelques postes sont gardés par les mêmes membres depuis la création de l'association.

Dans l'assemblée générale de cette année (2019) le bureau a changé. Un des participants ne pouvait pas continuer et a laissé sa place.

Il est important de considérer que le roulement des personnes dans un CA ou dans le bureau peut permettre d'ajouter de nouvelles connaissances spécialement dans les domaines de l'EC qui se développe d'une façon extrêmement rapide.

## **Moyens humains**

### **a) Les Salariés**

L'association passe par un moment important dans son histoire: son directeur est en période de retraite et à partir de l'année de 2019, il est passé en temps partiel dans le bureau. Il est le directeur depuis la création de Context'Art.

Du coup une nouvelle organisation arrive en même temps que des changements dans l'équipe: un nouveau directeur commence à prendre en charge les tâches de l'ancien, deux employés partent, deux employés rentrent d'un congé maternité, trois nouveaux salariés arrivent. Ainsi que l'expansion des bureaux et des activités dans le territoire. C'est un moment de croissance et de transformation.

Dû à cette nouvelle organisation, l'organigramme n'est pas très évident. Le pouvoir de décision est concentré sur le directeur et parfois sur le co-directeur, qui exercent aussi la charge de l'accompagnement des bénéficiaires.

Les conseillers sont polyvalents et partagés dans les dispositifs d'action par rapport à leurs compétences. Ils ont un emploi du temps différent pendant la semaine répartis sur différents lieux. Cela ne leur permet pas de se rencontrer régulièrement. Cette dynamique permet un travail plus collaboratif mais peut engendrer des situations de conflits au quotidien.

Ils s'organisent et distribuent les tâches et les informations à travers d'anciens outils numériques qui ne répondent pas forcément aux besoins de l'équipe et de l'activité.

## b) Les bénévoles

Les bénévoles sont les membres du conseil administratif et du bureau. En dehors du conseil , il n'y a pas de bénévolat dans l'association.

## Ressources

L'association dépend du financement public pour réaliser ses actions. Elle répond à plusieurs appels à projets de différentes collectivités locales.

Un des objectifs pour la prochaine année c'est de pouvoir vendre les services et être plus indépendant des appels et subventions. La formation certifiante ( qui est payante ) est une façon d'arriver à cet objectif.

Dans ce cadre on observe que le travail d'une part de l'équipe est concentré à répondre aux appels et à l'élaboration des bilans d'activités.

## Terrain

Le département de l'Hérault:

- 2 bureaux à Montpellier + 1 permanence dans le quartier de Mosson;
- Permanence à Agde;
- Permanence à Sète;
- Permanence à Clermont-L'Hérault;
- Permanence à Lodève;
- Permanence à Pézenas;
- Permanence à Ganges.

Ils sont destinés à des publics en situation précaires et aux habitants des différents quartiers prioritaires du département.

## 2. La Quartier

La Mosson est un quartier au nord-ouest de Montpellier. Sa population est constituée d'environ 21 652 habitants<sup>18</sup>. Il regroupe les sous-quartiers de la Paillade et le quartier des Hauts de Massane.

Le quartier a été créé à travers une procédure administrative développée dans les années soixante. Jusqu'à aujourd'hui il a bénéficié des actions publiques spécifiques pour réduire ses inégalités. C'est un quartier reconnu comme un territoire sensible et prioritaire.

Avant d'aborder l'étude du territoire du quartier, nous allons comprendre quelles sont les politiques prioritaires qui ont été insérées au territoire depuis le années 60.

Nous allons distinguer les trois classifications par lesquels le quartier de Mosson a été encadré depuis sa création :

### 1. Zone à Urbaniser en Priorité ( ZUP )

Entre les années 1959 et 1967, le gouvernement français a mis en place une procédure administrative d'urbanisme opérationnel appelée *Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP)*. Cette procédure avait comme objectif de répondre à la demande croissante des logements et a autorisé la création de quartiers nouveaux à des endroits qui n'étaient pas habités. Cela signifie que le projet d'urbanisation de ces espaces comprenait non seulement la création de logements mais également de commerces et d'équipements nécessaires.

Les ZUP ont été créées par le décret N°58-1464 du 31 décembre 1958 :

*« Art. 1er. - Dans les communes et agglomérations où l'importance des programmes de construction de logements rend nécessaire la création, le renforcement ou l'extension*

---

<sup>18</sup> « Politique de la ville : une mosaïque de quartiers pauvres » 09 Mai 2016 [en ligne]. INSEE, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019637>

*d'équipements collectifs, un arrêté du ministre de la construction peut désigner des zones à urbaniser en priorité, dont chacune doit avoir une superficie suffisante pour contenir au moins cinq cents logements, avec les édifices, installations et équipements annexes.*

*Lorsqu'une telle zone a été désignée dans une commune ou une agglomération, tout groupe de construction de plus de cent logements doit y être implanté s'il entraîne de nouveaux équipements d'infrastructure à la charge de la collectivité.*

*En dehors de la zone, le permis de construire peut être refusé si le terrain ne bénéficie pas d'équipements suffisants lorsqu'il est offert au constructeur des facilités pour acquérir un terrain situé dans la zone et permettant l'édification de constructions équivalentes. »*

(Le décret N°58-1464 du 31 décembre 1958 relatif aux zones à urbaniser par priorité)<sup>19</sup>

Cette procédure a rapidement récupéré un grand nombre de terrains où l'on souhaitait localiser les nouveaux quartiers.

Dans le cadre juridique elle a fonctionné à travers une convention entre l'Etat (ou la collectivité responsable) et l'institution publique qui explorait les terrains, les équipait et les revendait aux constructeurs. Le financement était assuré en partie par l'État.

Cette procédure d'aide a réduit la problématique d'habitation mais elle n'a pas été totalement efficace quand on regarde le côté dynamique de ces quartiers et son intégration à la ville. En effet les politiques de la ville n'ont toujours pas été en mesure d'agir fondamentalement sur la ségrégation urbaine.

---

<sup>19</sup> « Le décret N°58-1464 du 31 décembre 1958 relatif aux zones à urbaniser par priorité » 14 Décembre 1985 [en ligne]. *I-Ville*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur: <http://i.ville.gouv.fr/reference/475/decret-n-58-1464-du-31-decembre-1958-relatif-aux-zones-a-urbaniser-par-priorite>

Pour mieux comprendre le contexte de la création de cette procédure politique, il est nécessaire de regarder le contexte historique.

Des personnes sont venues en ville à cause de facteurs naturelles, de la guerre (des populations immigrées et des immigrés d'Algérie) ou dû à l'exode rural et des questions économiques (Il était plus facile de trouver un travail en ville avec le développement de la production industriel).

Pourtant le développement urbain des villes a commencé principalement dans ces banlieues, où la population active s'est installée. Cela a créé ainsi d'énormes parcelles surpeuplées dans des conditions insalubres. Après la deuxième guerre mondiale, 14,6 millions d'habitants (soit un tiers de la population totale) vit dans des logements surpeuplés. La situation a été pire dans les grandes villes comme Paris, où plus que 40% des parisiens vivent dans des logements insalubres<sup>20</sup>.

Une politique d'urbanisation était nécessaire. L'effort d'urbanisation et de création de logements a permis à la France de continuer de s'agrandir. Les logements passeront de 18,2 millions en 1968 à 21,078 millions en 1975, 23,7 millions en 1982, 26,2 millions en 1990 et 28,7 millions en 1999<sup>21</sup>.

### ***Les ZUP sur le territoire de Languedoc-Roussillon***

A travers cette procédure administrative d'urbanisme opérationnel, le territoire de Languedoc-Roussillon a créé 5 ZUP. Parmi eux, le quartier de la Paillade :

- ZUP la Moulinette, commune de Beaucaire (Gard) : créée en 1963
- La Paillade, commune de Montpellier (Hérault) : créée le 23 janvier 1962.

Architectes- urbanistes : Pierre Vetter, Claude Damery et G.H. Weil, 25 000 habitants.

<sup>20</sup> « La crise du logement, un problème national » 17 Juillet 1957 [en ligne]. Jalons Version Découverte, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01800>

<sup>21</sup> « Fiche profil évolution démo 1962 - 1999 » 1999 [en ligne]. INSEE, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur : <http://archive.wikiwix.com/cache>

- La Devèze, commune de Béziers (Hérault) : créé en 1961
- ZUP de Pissevin, actuels quartiers de Valdegour et Pissevin, commune de Nîmes (Gard) : créée en 1961. Architecte-urbaniste : Xavier Arsène-Henry
- ZUP de la Pointe du Barrou (Ile de Thau), sur les bords du Bassin de Thau, commune de Sète (Hérault) : créée en 1966. Architecte-urbaniste : Borja Huidobro

## 2. Zones urbaines sensibles (ZUS)

En 1995 a été publié la « Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire »<sup>22</sup> qui a défini *Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)*. En effet ces zones sont des territoires dégradés avec un déséquilibre accentué entre la quantité des habitants et le taux d'emploi.

La définition de ces territoires a été basé sur des critères qualitatifs et sur une analyse conjointe des élus et de l'Etat.

Le décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996<sup>23</sup> a fixé dans son annexe une liste de 750 quartiers classés comme des ZUS.

Une nouvelle géographie des priorités de la politique de la ville est entrée en vigueur en 2015. Les zones urbaines sensibles et les quartiers en contrats urbains de cohésion sociale ont été remplacés par *Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville*.

## 3. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

*Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)* sont situés en territoire urbain et sont caractérisé par une certaine différence entre le développement économique et social de ses habitants et celui du territoire national et de la

<sup>22</sup> « Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (1) » 05 Février 1995 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien=cid>

<sup>23</sup> « Décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 fixant la liste des zones urbaines sensibles » 26 Décembre 1996 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000747046>

commune dont ils font partis.

Les territoires prioritaires de la politique de la ville sont le domaine d'intervention du département de la ville, tels que définis par la loi du 21 février 2014 sur l'urbanisme et la cohésion urbaine<sup>24</sup> :

*« Art1 - La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.*

*Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région.*

*Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.*

*Elle s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la conformation.*

*Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de*

---

<sup>24</sup> « La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1) », 22 Février 2014 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

leurs ressources, à :

*1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;*

*2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;*

*3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;*

*4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;*

*5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;*

*6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;*

*7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;*

*8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;*

*9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;*

*10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ».*

(Article 1 - LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)<sup>25</sup>

L'identification des districts prioritaires a été basée sur les données de l'INSEE et sur les données du recensement Iris en 2014 et le principal critère est le taux de pauvreté.

Les périmètres des QPV sont définis en 2014 par le décret 2014-1750<sup>26</sup> pour la métropole et par le décret 2014-1751<sup>27</sup> pour l'outre-mer. Cette liste est mise à jour dans l'année de la rénovation générale des conseils municipaux.

Les 1300 quartiers prioritaires totalisent plus de cinq millions d'habitants<sup>28</sup>. En 2017, la population de ces territoires reste plus jeune que la population nationale moyenne. Vers 40% de la population de ces quartiers ont 25 ans contre 30% de la totalité de la population nationale. Cependant, la population âgée a également augmenté au cours des années. Dans certains quartiers, plus d'un quart des habitants ont plus de 60 ans.

Les principaux axes politiques dans ces quartiers sont la cohésion sociale (éducation, intégration et sécurité), le cadre de vie et la rénovation urbaine, le développement économique et l'emploi.

---

<sup>25</sup> « La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1) », 22 Février 2014 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien=id>

<sup>26</sup> « Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains » 31 Décembre 2014 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030007934&categorieLien=id>

<sup>27</sup> « Décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française » 31 Décembre 2014 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2014/12/30/VJSV1431031D/jo/texte>

<sup>28</sup> « Données sur les quartiers de la politique de la ville » 28 Décembre 2018 [en ligne]. *INSEE*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500308?sommaire=2500477>

## 2.1 Les quartiers prioritaires de la ville de Montpellier

Le décret du 30 décembre 2014<sup>29</sup> a fixé la liste des 12 territoires prioritaires sur Montpellier: Pompignane, Aiguelongue, Vert Bois, Celleneuve, Lemasson, Mosson, Près d'Arènes, Petit Bard - Pergola, Cévennes, Figuerolles, Gély, Pas du Loup/Val de Croze.

Ci-dessus un tableau avec quelques informations importantes sur les quartiers présenté par le Contrat de la ville de Montpellier 2015-2020.

**Tableau de bord des chiffres clés des quartiers prioritaires de Montpellier**

Mis à jour au 30 mars 2015

		Ensemble QPV	Montpellier hors QPV	Montpellier	Montpellier Métropole	Hérault
Cohésion sociale	Taux de pauvreté estimé en 2011 (%)	38 %	18 %	27 %	19 %	19 %
	Population en 2010	86 429	170 922	257 351	417 647	1 044 558
	Evolution de la population entre 1999 et 2010 (%)	+ 12,6 %	+ 14,1 %	+ 14,1 %	+ 13,8 %	+ 16,5 %
	Part de la population immigrée (%)	23,3 %	11,1 %	14,5 %	11 %	8,9 %
	Répartition de la population par tranche d'âge effectif (%)					
	<i>Moins de 18 ans</i>	20 799 (24,1 %)	26 329 (15,4 %)	47 127 (18,3 %)	82 763 (19,8 %)	214 670 (20,6 %)
	<i>18-24 ans</i>	14 194 (16,4 %)	34 845 (20,4 %)	49 039 (19,1 %)	61 828 (14,8 %)	104 314 (10 %)
	<i>25-59 ans</i>	37 580 (43,5 %)	76 953 (45 %)	114 533 (44,5 %)	189 498 (45,4 %)	465 809 (44,6 %)
	<i>60 ans et plus</i>	13 856 (16 %)	32 796 (19,2 %)	46 652 (18,1 %)	83 558 (20 %)	259 765 (24,9 %)
	Répartition des ménages par situation familiale effectifs (%)					
	<i>Couples avec enfant(s)</i>	8 252 (22,4 %)	12 874 (14,9 %)	21 125 (17,1 %)	42 327 (22,7 %)	114 291 (25,2 %)
	<i>Couples sans enfant</i>	6 203 (16,8 %)	18 076 (20,9 %)	24 279 (19,7 %)	43 498 (23,4 %)	125 723 (27,8 %)
	<i>Familles monoparentales</i>	4 971 (13,5 %)	7 757 (9 %)	12 728 (10,3 %)	19142 (10,3 %)	45 082 (10 %)
	<i>Personnes seules</i>	17 464 (47,3 %)	47 672 (55,2 %)	65 136 (52,8 %)	81 208 (43,6 %)	167 600 (37 %)
	Part des Enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif (%)*	34,3 %	9,8 %	20,6 %		

<sup>29</sup> « Décret n° 2014-1682 du 30 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Languedoc-Roussillon Universités » » [en ligne]. *Legifrance*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

Emploi - Formation	Indice de chômage estimé (Cat. ABC) en 2012 (%)	34 %	23 %	27 %	21 %	16 %
	<i>dont moins de 25 ans</i>	34 %	24 %	26 %	26 %	30 %
	Taux d'activité des 25-54 ans en 2010	77,9 %	87,2 %	84,2 %	86,8 %	87,2 %
	<i>dont femmes</i>	70,8 %	85 %	80,3 %	83,3 %	82,8 %
	Part des hommes actifs de haut niveau de formation occupant un emploi de cadres et professions intellectuelles supérieures	33,5 %	45,5 %	42,9 %	45,3 %	41,1 %
	Part des femmes actives de haut niveau de formation occupant un emploi de cadres et professions intellectuelles supérieures	21,2 %	29,4 %	27,6 %	27,4 %	23,5 %
	Part des jeunes non diplômés (≤ Brevet des collèges)	37,4 %	18,5 %	26,1 %	26,3 %	28,4 %
	Part des hauts niveaux de formation (≥ Bac +2)	24,9 %	44,8 %	38,2 %	36,9 %	27,2 %

Source: "Contrat de la Ville de Montpellier" [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019], Pg 32. Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

\* L'indicateur de vulnérabilité comptabilise les enfants qui cumulent 4 facteurs de risques parmi les 7 suivants : vivre dans une famille monoparentale, vivre dans famille nombreuse (3 enfants et plus), vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus), vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire, vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi, vivre dans une famille locataire du parc social ou dans un logement précaire (hôtel, meublé, hébergé à titre gratuit), vivre dans un logement surpeuplé.

## 2.2 La Mosson

Le quartier au nord-ouest de Montpellier placé dans la liste de quartier prioritaire de la commune a une population estimée par 20 000 habitants<sup>30</sup>.

C'est une région reconnue comme le statut ZUP. Son histoire commence dans les années 60, pendant la municipalité de François Delmas, quand le Conseil de la Ville de Montpellier a pris la décision de créer une ZUP pour pallier le déficit en logements estimé à 9000<sup>31</sup>. L'idée était de créer un quartier pour accueillir les vagues d'immigrations de cette époque, spécialement les rapatriés

<sup>30</sup> « Politique de la ville : une mosaïque de quartiers pauvres » 09 Mai 2016 [en ligne]. *INSEE*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019637>

<sup>31</sup> « Le devenir de la ZUP de La Paillade » 22 Mars 1972 [en ligne]. *INA*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur : <https://www.ina.fr/video/RBC9212281319/devenir-de-la-zup-de-la-paillade-video.html>

d'Algérie et du Maroc. Au cours de ces années le quartier accueille plusieurs immigrés étrangers et se transforme en une zone très populaire.

Après l'approbation du projet, au mois de Mars 1962, est acheté les 225 hectares du *Domaine de la Paillade* au Baron de Baroncelli<sup>32</sup>. Les travaux ont commencé au début de l'année 1964 et les premiers habitants sont arrivés dans les logements le 15 Avril 1967.

Au début, ce quartier était appelé « *la Paillade* » mais avec l'arrêt du tramway créé en 2000 il est rebaptisé la « *Mosson* », justifié par le côté négatif du nom. Selon le dictionnaire, « *la Paillade* » veut dire « *l'ensemble de tiges de céréales coupées et dépouillées de leur grain, servant à différents usages* ».

Cette ligne de tramway (ligne 1) comporte 4 arrêts dans le quartier. Elle relie rapidement le quartier au centre-ville, au centre commerciale *Odysseum* et aujourd'hui à la nouvelle *Gare France Sud*. Avant les travaux du tramway, le quartier comptait quatre lignes de bus, aujourd'hui une seule relie le quartier à la gare Saint-Roch.

A partir de la fin des années quatre-vingt-dix, la *Mosson* va passer par une rénovation urbaine basée sur une rénovation du quartier. Plusieurs bâtiments sont démolis pour rénover le quartier. Il va bénéficier aussi du statut *Zone Franche Urbain*<sup>33</sup>.

Actuellement le quartier est une priorité dans le *Contrat de la Ville de Montpellier*. Pivot de plusieurs actions en cours, le quartier a toujours une difficulté de s'insérer à la ville. C'est l'ambition du nouveau *projet de la Ville* et des politiques plus actuelles.

---

<sup>32</sup> ALZIEU Brigitte, *Montpellier. Années soixante*, Éditions Alan Sutton, coll. « Témoignages et récits », 1er juillet 2005, 160 p

<sup>33</sup> Une *Zone Franche Urbaine* est un quartier situé dans une zone urbaine classifié comme « sensible » - cela veut dire fort taux de chômage, taux de jeunes est important et le taux de jeunes non diplômés est également haut. Ce dispositif a pour but favorisé le développement économique en incitant les entreprises à s'y installer aux quartiers reconnus comme territoire ZFU. Les accordées aux entreprises en contrepartie de leurs implantations sont autour de l'exonération totale de charges fiscaux et patronales pendant les 5 premières années. « Zone Franche Urbaine, ZFU » 13 Octobre 2016 [en ligne]. INSEE, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019637https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2051>

*« Mais mobiliser les institutions et les acteurs dans les 'quartiers', faire participer les habitants plutôt que traiter les territoires comme des poches de pauvreté à compenser, suppose le décloisonnement des modes opératoires administratifs et politiques. Autant le dire, une révolution culturelle de l'action publique ». (AVENEL, 2013)*

- **Découpage administratif**

La Mosson est formé par trois sous-quartiers :

1. Au nord, les Hauts de Massane. On trouve :
  - Le collège des Garrigues ;
  - Le Palais des Sports Pierre de Coubertin ;
  - Le Lac des Garrigues ;
  - L'UFR d'Odontologie et le centre de soin dentaire.
2. Au centre, La Paillade. On trouve :
  - Le stade de football de la Mosson,
  - Les Halles de La Paillade ;
  - Le « Grand ensemble » du Grand Mail ;
  - La Tour d'Assas (la plus haute tour habitée de Montpellier) ;
  - La Cité des Gémeaux ;
  - Le collège des Escholiers.
3. Au sud, Celleneuve

- **Diagnostic statistique de la Mosson**

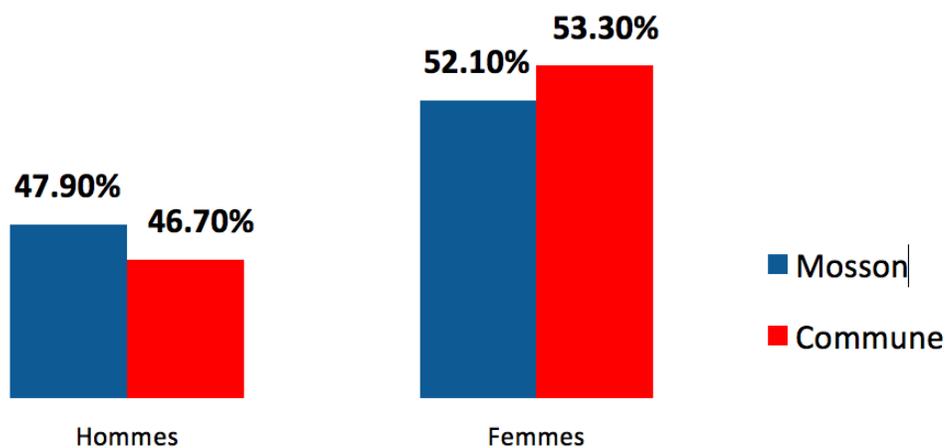
- **Démographie**

La population de la Mosson était formée au 1 Janvier 2013 par 21.652

habitants - selon les chiffres publiés par INSEE (Recensement de la Population 2013 au Système d'information géographique de la politique de la ville)<sup>34</sup>. Cela représente 8% de la population totale de la commune de Montpellier.

Le quartier était formée en 2010 (Source : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010) par 47,9% des hommes et 52,1% des femmes. Quasiment la même proportion de la population que de la commune. Par contre, la population jeune à la Mosson est plus large. 45,9% des personnes ont moins de 25 ans. L'indice de jeunesse est de 2.8 contre 1.3 de la commune.

### RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE



*Source : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010*

28,4% de la population de Mosson est formée par des étrangers. Dans la commune ce taux est de 11%.

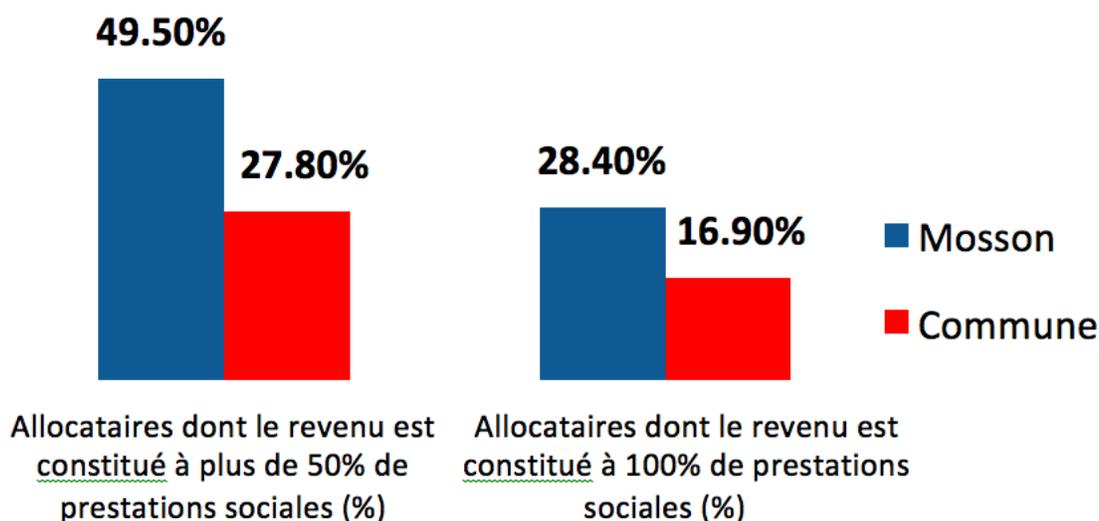
<sup>34</sup> «Fiche Thématique : Démographie » 12 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019]. Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

## o Revenus

Le taux de pauvreté dans le quartier de Mosson était de 58,5% en 2014, contre 26,6% pour la commune de Montpellier<sup>35</sup> (Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2014).

49,5% de la population du quartier (hors étudiants et population de plus de 65 ans) ont des revenus constitués par 50% d'allocations de la CAF. Et 28,4% ont des revenus constitué par 100% d'allocations de la CAF (Source : Cnaf, Fichier des allocataires des Caf au 31 décembre 2016). On observe une dépendance au système des prestations sociales.

### ALLOCATAIRES DES CAF (HORS ÉTUDIANTS ET POPULATION DE PLUS DE 65 ANS)



**Source : Cnaf, Fichier des allocataires des Caf au 31 décembre 2016**

<sup>35</sup> «Fiche Thématique : Revenues » 05 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019]. Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

## → Pauvreté

### **Un taux de pauvreté deux fois supérieur**

Les quartiers intégrés à la politique de la ville se distinguent comme étant les territoires les plus concernés par les problématiques de pauvreté monétaire, avec deux quartiers extrêmement stigmatisés : la Mosson et le Petit Bard. Ainsi, sur ces deux territoires, le taux de pauvreté atteint respectivement 59 et 45%, c'est-à-dire que 59% de la population de la Mosson vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté (977 € par mois et par unité de consommation en 2011). Cela concerne 14 330 personnes sur la Mosson, 3 930 sur le Petit Bard.

### **Des écarts de revenus qui se creusent**

Entre 2008 et 2011, les écarts de revenus avec la référence métropolitaine se sont creusés sur tous les quartiers de Montpellier à l'exception de Figuerolles et Pas du Loup - Val de Croze. Spécifiquement sur le quartier de la Mosson, l'écart de revenus entre 2008 et 2011 est passé de 890 à 992 euros, soit un creusement de 102 €.

### **Des revenus majoritairement issus du travail (très faible représentation des revenus liés aux bénéfiques ou au patrimoine)**

Parmi les revenus déclarés des ménages, 63% des revenus proviennent des traitements et salaires en moyenne sur la ville de Montpellier en 2011. Dans les QPV, cette proportion passe à 68%, avec des valeurs allant de 58% sur Gély et Lemasson (surreprésentation des pensions et retraites sur ces deux quartiers) à 77% sur Pas du Loup - Val de Croze.

### **Un poids important des prestations sociales**

Dans les quartiers prioritaires de Montpellier, 35% des allocataires CAF sont dépendants à plus de 50% des prestations sociales pour leurs revenus (dont 54% sur Gély). Dans ces mêmes quartiers, ils sont 23% à dépendre à 100% de ces prestations. A titre de comparaison, sur le reste de la ville hors QPV, 22% des

allocataires CAF sont dépendants à 50% des prestations sociales pour leur revenus (et 14% dépendants à 100 %).

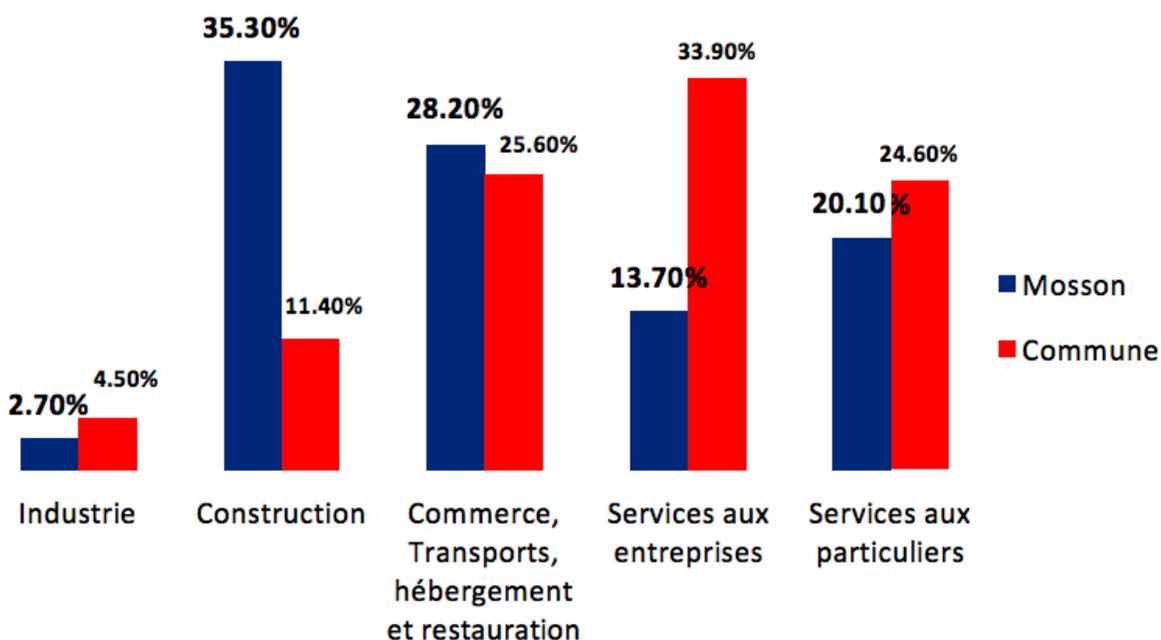
Source: “*Contrat de la Ville de Montpellier*” [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019], Pg 26.

Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

### o Tissu économique

En 2015 l'activité la plus développée dans le quartier de la Mosson est la construction. Ce secteur représente 35,3% des établissements, suivi par le commerce et transport, 28,2%<sup>36</sup> (Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements par Sirene au 31/12/2015).

### ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS



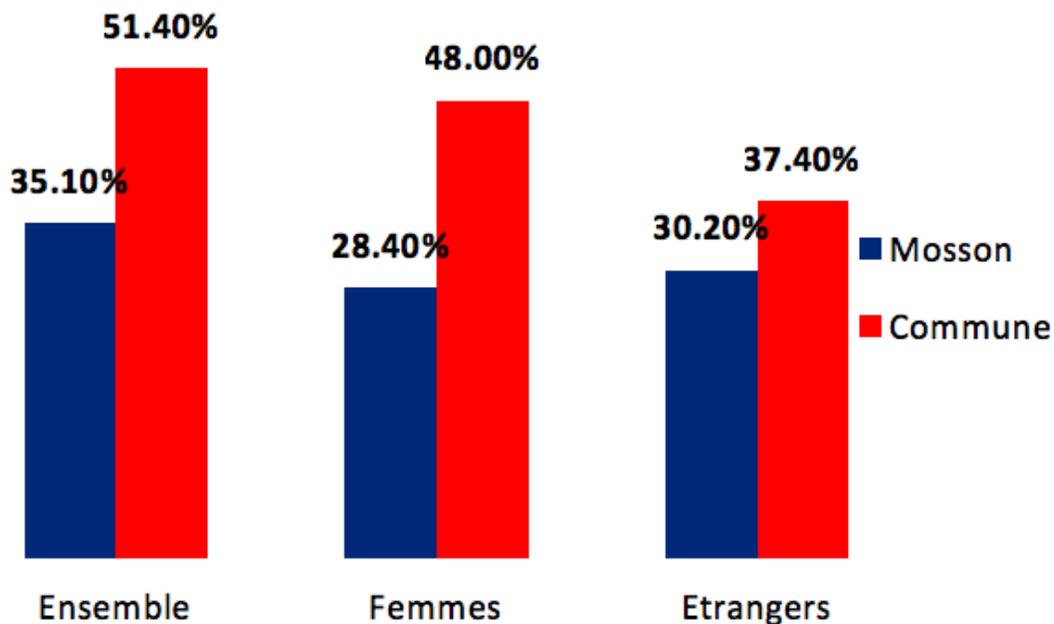
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements3 (Sirene) au 31/12/2015

<sup>36</sup> « Fiche Thématique : Tissu économique » 07 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019]. Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

## o Insertion Professionnelle

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, 35% de la population entre 15 et 64 ans habitant à la Mosson était en activité en 2010<sup>37</sup> (Source : ASP, traitements Dares - Insee 2017).

### TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS (%) :



Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations Démographiques 2010

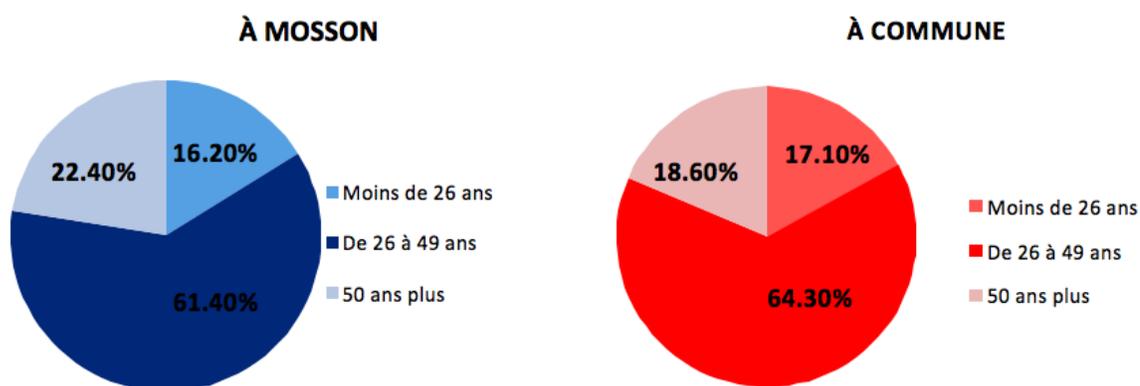
Le graphique au-dessus montre la différence par rapport à la population de Montpellier. En effet, il y a plus de personnes inactives dans le quartier de la Mosson que dans la commune. La différence entre les femmes est plus accentué : 3 femmes sur 10 du quartier entre 15 et 64 ans sont employé, contre 5 femmes sur 10 du même âge pour la commune.

<sup>37</sup> «Fiche Thématique : Insertion Professionnelle » 12 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019]. Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

57,1% des français qui habitaient dans le quartier étaient en recherche d'emploi et 42,8% des étrangers étaient dans la même situation.

61,4% des demandeurs d'emploi de la Mosson sont âgé entre 26 et 49 ans (Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2017).

### DEMANDEURS D'EMPLOI PAR ÂGE



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2017

#### Un chômage nettement supérieur au regard du reste du territoire

A la fin de l'année 2012, l'indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) s'établissait à 34% dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points. L'écart se creuse avec des quartiers comme la Mosson dont l'indice de chômage estimé atteint 47%.

#### Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale

Le taux d'activité des femmes est lui aussi préoccupant d'autant qu'elles sont au moins aussi diplômées que la moyenne. Il est inférieur de 15 points entre les quartiers prioritaires et la ville de Montpellier hors QPV. Il atteint 64% sur le quartier de la Mosson avec une baisse de 20% entre le recensement de 1999 et 2010, alors que dans le même temps, il augmentait (+ 6%) sur le reste de la ville.

## **Un bassin dynamique qui crée de l'emploi qualifié en dépit de la crise économique**

Entre 2007 et 2012, en dépit de la crise, le nombre de salariés croît de +3% contre -1% en région. Cependant, à partir de 2008, la création d'emplois étant moins rapide que la croissance de la population active, le taux de chômage augmente malgré tout. Les entreprises sont peu nombreuses (22% des établissements montpelliérains, alors que 30% des actifs de la commune y résident). Dans les quartiers prioritaires ayant une activité économique relativement importante (Prés d'Arènes, Figuerolles et dans une moindre mesure la Mosson), la présence d'entreprises semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU) à la Mosson. On observe également une surreprésentation des entreprises individuelles, souvent synonyme de fragilités économiques.

## **L'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) est insuffisante au regard des besoins des habitants et en particulier des jeunes**

En règle générale, les actions d'Insertion par l'Activité Économique nécessitent des moyens financiers, humains mais aussi techniques relativement importants. De ce fait, elles sont peu nombreuses sur le territoire, notamment les chantiers d'insertion qui font l'objet de tensions particulières sur les quartiers concernés par la mise en œuvre de projets d'investissement et touchent trop peu les jeunes des QPV non bénéficiaires du RSA.

## **Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes**

### **(social/insertion/formation/emploi/développement économique)**

Un manque de coordination, de mise en cohérence des interventions institutionnelles et associatives et de partage d'information, nuit au repérage et à l'accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (cf. millefeuille institutionnel).

Source: "Contrat de la Ville de Montpellier" [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019], Pg 29-30.

Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

### 3. Contrat de Ville de Montpellier 2015-2020

La réforme de la politique présentée par *la loi de programmation et de la cohésion urbaine du 21 Février de 2014*<sup>38</sup> propose d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les différences économiques et sociales entre les quartiers et améliorer la qualité de vie des habitants.

Ensuite nous allons voir le *Contrat de la Ville de Montpellier 2015-2020* - qui a été signé par Myriam El Khomri, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, le 10 juillet 2015 - et ces propositions d'action pour la ville et le territoire en question: la Mosson.

Basé sur le décret du 30 décembre 2014, qui a fixé la liste des 12 territoires prioritaire<sup>39</sup>, il est fondé sur 7 piliers stratégiques :

- Santé;
- Numérique ;
- Transport, Mobilités ;
- Agro-écologie, Alimentation ;
- Développement économique, Tourisme, Industrie ;
- Culture, Patrimoine, Université ;
- Citoyenneté, Égalité des chances, Développement social.

Dans le cadre de ce dernier pilier, "*Citoyenneté, Égalité des chances, Développement social*" le contrat de la ville de Montpellier propose de soutenir l'économie de la ville à partir des politiques complémentaires organisés autour :

*“ - de la mobilisation des écosystèmes économiques, avec pour finalité la construction d'une vision commune et de plans d'actions économiques partagés avec les acteurs publics et privés du territoire,*

---

<sup>38</sup> *Loi de programmation et de la cohésion urbaine du 21 Février de 2014* [en ligne]. *Legifrance*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien>

<sup>39</sup> « Décret n° 2014-1682 du 30 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Languedoc-Roussillon Universités » » [en ligne]. *Legifrance*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

- de la mise en place de services dédiés à la création, au développement, à l'implantation et à l'internationalisation des entreprises,
  - du développement d'infrastructures économiques performantes : pépinières, hôtels d'entreprises, Villages d'Entreprises, d'Activités et de Services (VEAS), parc d'activités,
  - de la mise en place d'une démarche de Cité intelligente ayant pour objectifs de développer les services urbains de demain en favorisant le développement de l'économie locale,
  - de l'accès à l'emploi pour tous. C'est notamment le cas du BTP (avec les actions d'accompagnement du développement urbain de Montpellier et de la métropole) et de l'économie sociale et solidaire, en faveur de laquelle la Métropole souhaite renforcer son investissement".
- ( Contrat de la Ville de Montpellier 2015-2020 )<sup>40</sup>

Le Contrat propose 7 priorités:

1. Rapprocher les activités économiques des quartiers prioritaires
2. Responsabiliser les entreprises pour refonder le dispositif d'insertion
3. Mobiliser l'ensemble des communes et quartiers de la Métropole pour une véritable mixité de l'habitat
4. Renforcer la mixité dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée
5. Engager en priorité le réinvestissement urbain du quartier Sud Mosson
6. Promouvoir l'attractivité des quartiers par des actions coordonnées et efficaces pour la tranquillité publique et la gestion des espaces publics et privés
7. Valoriser les talents en contribuant à faire que chacun se sente citoyen de la Métropole

<sup>40</sup> "Contrat de la Ville de Montpellier" [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

Le dossier du Contrat de la Ville de Montpellier expose un diagnostic, réalisé par COMPAS , qui a permis de créer la stratégie d'action des politiques de la ville.

Cette étude a montré que la ville bénéficie d'une position géographique bien stratégique et très attractive en considérant le territoire national et européen. Par contre, Montpellier a toujours de fortes disparités territoriales, concentrés spécialement dans certains quartiers. Elle fait partie des grandes villes les plus pauvres en France, avec un taux de pauvreté de 27% (contre 14% dans le territoire national)<sup>41</sup>.

Dans ce scénario le Contrat de la Ville de Montpellier apporte une attention spéciale aux quartiers prioritaires sur trois appuis :

1. Cohésion Sociale;
2. Cadre de vie et renouvellement urbain;
3. Développement Économique et Emploi;

Les problématiques identifiées dans ce diagnostic :

- Jeunesse – éducation;
- Habitat – logement;
- Développement économique et renouvellement urbain;
- Emploi – insertion
- Tranquillité et cadre de vie
- Accès aux droits / santé

Dans le contexte du *développement économique et renouvellement urbain*, les problématiques à repérer sont:

*“ des locaux commerciaux dégradés peu favorables à l’attractivité des quartiers, une fragilité des acteurs économiques de proximité (associations, petites entreprises, professions libérales) dans un contexte économique contraint invitant à repenser le modèle socio-économique dans les quartiers à l’aune de l’économie sociale et solidaire,*

---

<sup>41</sup> “Contrat de la Ville de Montpellier” [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

*une insuffisance de locaux à caractère artisanal, économique et de services permettant une mutualisation des moyens, un déficit de mixité fonctionnelle et d'articulation entre réinvestissement urbain et cohésion sociale.”*

(Contrat de ville de Montpellier, 2015-2020).<sup>42</sup>

Dans le cadre d'*emploi et de l'insertion*, les problématiques à repérées sont:

*“ Un chômage élevé, avec des écarts préoccupants selon les territoires et les publics, des jeunes qui cumulent des difficultés multiples, savoirs de base et pré requis non maîtrisés un faible accès à l'offre de formation et d'accompagnement et des actions d'insertion par l'activité économique insuffisantes au regard des besoins des habitants et en particulier des jeunes un manque de coordination, de mise en cohérence des interventions et de partage d'information qui nuit au repérage des publics éloignés de l'emploi un lien insuffisant avec l'écosystème économique”.*

(contrat de ville de Montpellier, 2015-2020).<sup>43</sup>

Un comité de pilotage a été crée le 17 décembre 2014 pour mettre en place la stratégie d'action. C'était de créer six groupes de travail et de définir le copilotage. Les groupes de travail sont:

1. Jeunesse, réussite éducative et mixité dans les établissements scolaires Co pilotage Etat/DSDEN et Ville
2. Parcours résidentiel et politique de peuplement Co pilotage Métropole et Etat/DDCS

---

<sup>42</sup> “*Contrat de la Ville de Montpellier*” [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

<sup>43</sup> “*Contrat de la Ville de Montpellier*” [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

3. Développement économique / renouvellement urbain Co pilotage Ville/Métropole et Etat/DDTM
4. Insertion, formation, emploi et parcours professionnels adaptés Co pilotage Métropole et Etat/DIRECCTE
5. Tranquillité publique et cadre de vie Co pilotage Ville/ Métropole et Etat-Cabinet de la préfecture
6. Accès aux droits et aux services de santé, sportifs et culturels Co pilotage Etat/DRAC et Ville

Ces groupes de travail ont identifié quatre priorités pour les actions transversales considérées comme les conditions pour la réalisation du contrat de ville:

- “ - La partage d'informations et mise en réseau des acteurs,*
- La nécessité de "se déplacer" vers les habitants,*
- La médiation en tant que facteur de cohésion sociale,*
- La maîtrise de la langue française comme base primaire”.*

(Contrat de ville de Montpellier, 2015-2020). <sup>44</sup>

## **PILIER: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

- **Développement économique / renouvellement urbain**

Il y a un nombre de micro-entreprises important sur les quartiers de la politique de la ville. Malheureusement de l'avis général des acteurs économiques et en particulier des consulaires, les chances de développement voire de survie de ces entreprises sont rarement au rendez-vous. Des difficultés à s'inscrire dans les impératifs tels que la qualification (donc la formation), la mise aux normes des locaux en particulier pour les métiers de bouche très présents, des modalités complexes de réponses aux appels d'offres publics pour les artisans, de gestion administrative, ressources humaines et comptable contribuent à une véritable spirale négative qui font que le

<sup>44</sup> “*Contrat de la Ville de Montpellier*” [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

taux de disparition de ces entreprises est élevé. Trouver des réponses pour lutter contre ces difficultés est impératif. La mise en commun d'outils, de locaux, la formation des conjoints à la gestion, un travail fin de mise en lots des marchés publics...sont autant de pistes afin de donner les meilleures conditions pour un développement économique endogène.

Pour espérer un développement économique y compris commercial des quartiers, il faut également une stratégie des pouvoirs publics pour mettre en place les conditions nécessaires. Celle-ci doit intégrer la problématique d'implantation d'activités notamment en rez-de-chaussée ce qui est étroitement lié au projet urbain. La commercialité ne se décrète pas : lien avec les centralités de quartier, attractivité, possibilité de parking, sécurité, gestion des espaces publics en particulier en termes de propreté, locaux disponibles... Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, Il apparaît indispensable de faire un état des lieux précis des disponibilités de locaux (rez de chaussée d'immeubles, ateliers) mais aussi des besoins repérés de manière à ajuster la réponse (immobiliers d'entreprises, centre d'affaires, offre de services...). La mixité des fonctions dans les quartiers, l'économie sociale et solidaire contribuent également au lien social. Les régies de quartiers peuvent être également un outil œuvrant dans ce sens. Tous ces éléments de diagnostic vont nourrir la réflexion qui aboutira, dans les mois qui viennent, à l'élaboration du nouveau projet de renouvellement urbain pour lequel la Mosson est un des 200 quartiers retenus par l'ANRU.

Les axes de travail retenus par le GT n°3 (*Développement économique / renouvellement urbain - Co pilotage Ville/Métropole et Etat/DDTM*) :

- Renforcer l'attractivité, l'accessibilité et améliorer l'image du quartier
- Renforcer et développer l'activité économique au sein et aux franges des quartiers
- Favoriser le lien social

- **Insertion, formation, emploi et parcours professionnels adaptés**

La problématique de l'emploi des habitants peut être appréhendée au travers de trois axes complémentaires : le contexte socio démographique, les politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion et l'environnement économique. Ces axes sont à mettre au regard des différentes échelles du territoire : quartiers prioritaires, ville, métropole et zone d'emploi. Il en ressort les éléments saillants suivants :

→ Au niveau du contexte sociodémographique des quartiers prioritaires :

- ◆ Un chômage nettement supérieur au regard du reste du territoire
- ◆ Un niveau de diplôme moins élevé en particulier pour les jeunes
- ◆ Un manque de savoir-être et de prérequis professionnels, en particulier pour les jeunes, qui peuvent notamment se traduire par des ruptures dans leur parcours professionnel et la nécessité d'un temps d'accompagnement plus important qui pourrait être coordonné par la Mission locale et en impliquant notamment Pôle emploi (gestionnaire de l'AIJ, accompagnement intensif des jeunes).
- ◆ Une majorité de chômeurs diplômés dans la zone d'emploi de Montpellier en concurrence directe sur le marché du travail et de la formation avec les publics moins qualifiés
- ◆ Une part des actifs à haut niveau de formation occupant un emploi de cadre largement inférieure au reste de la ville, soit une déqualification plus importante probablement due à un manque de réseaux, de différences entre diplômes et de discrimination à l'embauche
- ◆ La mobilité géographique mais aussi psychologique et professionnelle constitue un frein important à l'accès à un emploi des publics qui en sont éloignés
- ◆ La garde d'enfants, un obstacle à l'embauche plus culturel que institutionnel
- ◆ Une méconnaissance des métiers, des secteurs porteurs, des formes d'emploi possibles et plus généralement du monde de l'entreprise
- ◆ Une tendance des femmes au retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale

→ Au niveau des politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion :

- ◆ Une offre de formation adaptée au bassin d'emploi de Montpellier mais à laquelle les habitants des quartiers prioritaires ont des difficultés à accéder
- ◆ Un déficit en terme d'offre de formation linguistique et d'outils d'évaluation, d'orientation et de coordination qui n'est pas de nature à favoriser l'inscription des apprenants dans un parcours ascendant
- ◆ L'offre d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est insuffisante au regard des besoins des habitants et en particulier des jeunes
- ◆ La clause sociale fait l'objet de tensions qui se traduisent parfois par des actes violents allant jusqu'à l'arrêt des chantiers, en particulier dans les opérations de rénovation urbaine de Montpellier
- ◆ L'accessibilité des emplois dans le cadre des grands travaux de déplacement de l'A9 et du contournement de la LGV Nîmes-Montpellier au bénéfice des habitants reste difficile
- ◆ Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi/développement économique)
- ◆ L'absence de dispositifs de coordination et de mise en cohérence des acteurs publics et privés dans une logique de réseau, rend difficile l'organisation de parcours d'insertion durables et adaptés en particulier pour les jeunes
- ◆ Une présence relativement faible des services de l'emploi et de la qualification de 1er niveau
- Au niveau de l'environnement économique :
- ◆ Un bassin dynamique qui crée de l'emploi qualifié en dépit de la crise économique
- ◆ Une présence d'entreprises qui semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU)
- ◆ Un système de salariat déguisé en pleine évolution, favorisé par le dispositif auto-entrepreneur et par l'accent mis sur la création d'activités au détriment parfois de la consolidation d'activités existantes.

Les axes de travail retenus par le GT n°4 (*Insertion, formation, emploi et parcours professionnels adaptés Co pilotage Métropole et Etat/DIRECCTE*) (approche par acteurs) :

- Mobiliser et responsabiliser les employeurs de la métropole dans le but de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes issues des QPV
- Coordonner les intermédiaires afin d'optimiser les outils de parcours vers l'emploi (formations, outils d'insertion professionnelle, contrats aidés, ..)
- Permettre aux habitants d'acquérir un socle de compétences de base nécessaire à l'employabilité
- Mettre en place en place une gouvernance simplifiée et dédiée aux questions de développement économique et d'emploi

Source: "*Contrat de la Ville de Montpellier*" [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019], Pgs 43-45.

Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

Les groupes de travail ont développé 07 priorités stratégiques pour les 12 quartiers prioritaires:

1. Rapprocher les activités économiques des quartiers;
2. Responsabiliser les entreprises pour refonder le dispositif d'insertion;
3. Mobiliser l'ensemble des communes et des quartiers de la Métropole en faveur d'une véritable mixité de l'habitat, afin de contribuer à l'équilibre social du territoire;
4. Renforcer aussi la mixité dans les établissements scolaires de la maternelle au collège;
5. Engager en priorité le réinvestissement urbain du quartier sud Mosson pour renouveler en profondeur son image et son fonctionnement;
6. Promouvoir l'attractivité des quartiers par des actions coordonnées et efficaces pour la tranquillité publique et la gestion des espaces publics et privés;

7. Valoriser les talents en contribuant à faire que chaque jeune, chaque femme et chaque homme trouve sa place dans la société et se sente citoyen de la Métropole.

Ainsi que 04 principes d'axes de travail pour incorporer les quartiers prioritaires au projet d'une métropole: intégration, citoyenneté, attractivité et innovation.

## PARTIE III

Au cours de mon stage, avec le soutien des mes cours, des créateurs en général et du réseau des acteurs au sein de la Mosson; j'ai commencé à poser des questions et des hypothèses par rapport à la participation des habitants aux actions qui sont soutenues par le pouvoir public.

Mais c'est à la suite de mon premier entretien, effectué le 14 mai 2019, avec un artiste né et ayant toujours vécu dans le quartier de la mosson, que me sont venues mes réflexions sur les hypothèses de mon travail de recherche.

Avec mon interview j'ai découvert que le sujet en question avait été évoqué par différents étudiants de plusieurs domaines. Apparemment, la question d'intégration est toujours difficile. Il existe encore une ségrégation de ce public, de ce territoire. L'origine du quartier, son histoire, la façon dont il a été créé, etc, faisant de ce territoire un terrain des inégalités confrontés dans différents cadres pour sa population.

*“ L'unique réponse que je trouve c'est qu'ils ne cultivent pas une relation proche, intime avec les habitants. ”<sup>45</sup>*

Pourquoi nous acteurs de l'Économie Social ne sommes pas capable d'être médiateur dans ce contexte ?

J'ai développé deux hypothèses pour répondre à cette difficulté rencontrée par les associations sur le quartier, qui sont :

1. Une certaine difficulté d'intégrer le quartier justifié par différentes raisons
2. Les charges administratives assumées par les associations

Je suis parti à la rencontre des acteurs qui développent une activité liés à la création d'activité ou à l'insertion professionnelle. Et en même temps à ceux qui accompagnent des projets artistiques et culturels.

Dans ce cadre j'ai partagé mes entretiens en trois parties:

---

<sup>45</sup> Entretien avec un habitant de Mosson, effectué le 15 mai 2019 à Montpellier.

- La structure de travail: j'ai voulu mieux connaître l'ambiance de travail de mes interlocuteurs. Savoir si ils sont engagé dans la structure, si ils connaissent leurs financeurs, leurs projets, etc.
- La question des démarches administratives: je voudrais savoir si cela prend du temps de décider et si il est possible de faire un bon diagnostic.
- La participation des acteurs dans la vie du quartier et la participation des habitants dans la vie des associations : j'aimerais comprendre la relation entre les acteurs et le quartier.

Les 10 personnes que j'ai rencontré m'ont permis d'avoir des entretiens intéressants, que nous allons analyser dans les chapitres suivants. Ainsi que quelques témoignages au cours de mon stage et mon expérience au quartier.

### **3.1 La question d'intégration**

Dans mes entretiens avec les deux artistes habitant le quartier, j'ai évoqué trois raisons de la difficulté d'intégrer le quartier:

- Un problème de ségrégation et stigmatisation du territoire ;
- Une difficulté de communiquer et de se rapprocher à cause des différences culturelles;
- Une manque de participation des habitants dans la création et développement des projets.

#### **3.1.1 Un territoire marqué**

*“ Il y a rien de différent à la Paillade. À part le sentiment de défavorisation, la façon dont nous sommes vue par la société.”<sup>46</sup>*

---

<sup>46</sup> Témoignage d'un habitant pendant une conversation informel, le 07 mai 2019

Nous pouvons tout d'abord observer que la nomenclature utilisée pour définir les territoires où existe une certaine concentration d'inégalités sociales est toujours négative: " ghettos ", " banlieues ", " défavorisés ", " pauvres ", " sensibles ", " en difficultés ", " prioritaires ". Ces quartiers sont nommés et définis à partir des problèmes qu'ils évoquent. Ils sont appelés sans neutralité, cela peut attribuer un certain type de catégorisation à leur population, une identité qui stimule une ségrégation de la part de toute la population.

Selon l'auteur AVENEL (2016) la question des quartiers prioritaires à émergé depuis trente ans en tant que problème social. Parce que ce sont des territoires qui démontrent la plupart des maux de la société française. *“Ils symbolisent la concentration des phénomènes d'exclusion et cristallisent les craintes d'insécurité en tant que théâtre de troubles urbains et de diverses formes de violence. (...) La société française a ainsi produit une catégorie générique de problèmes sociaux, qui s'impose à tous: les "quartiers", avec une partie du mythe, au sens de représentations collectives structurant la société.”*<sup>47</sup>.

Cette réalité ,confronté par ces territoires, crée un certain type de ségrégation et de freins dans les relations sociales pour les habitants, ce qui au final stimule le développement d'enjeux politiques et ces territoires deviennent une cible pour le pouvoir public.

*« L'intervention publique véhicule alors une représentation des quartiers comme des « zones à détruire » plutôt que des territoires à valoriser. L'image négative d'eux-mêmes ainsi renvoyée aux habitants n'aide guère à se sentir reconnu et accepté dans la société »*<sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup> AVENEL, Cyprien. « La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. Débats sociologiques », *Revue économique*, vol. 67, no. 3, 2016, pp. 415-441.

<sup>48</sup> AVENEL, Cyprien. « La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial », *Informations sociales*, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

La concentration des inégalités lié au chômage, aux revenus et la pauvreté dans ces territoires sont évidentes. Les indicateurs socio-économiques montrent de forts écarts avec d'autres quartiers de la ville.

La logique de concentration du chômage et de la précarité dans des quartiers spécifiques est largement attestée. La plupart des indicateurs montrent un creusement des écarts avec les autres quartiers, notamment en termes d'emploi, de revenus ou de mixité sociale.

En reprenant les indicateurs du quartier de la Mosson, cité dans ce mémoire (pag (51) , le taux de pauvreté dans le quartier était de 58,5% en 2014, contre 26,6% pour la commune de Montpellier. C'est presque le double dans un espace à peu près trois fois plus petit - 1 500 ha à Mosson contre 5 688 ha à Montpellier<sup>49</sup>.

Ce n'est pas étonnant que la question de la ségrégation urbaine est une réalité confronté par la population.

Cependant le terme "ségrégation" est ambigu. Il porte un concept de distance territorial, mais aussi un processus de séparation physique. Dans ce cadre, nous allons observer que les quartiers prioritaires sont décrits comme des territoires où nous allons trouver une forte concentration de problèmes sociaux et des groupes ethniques plus visibles (AVENEL, 2014).

*“ Il y a un climat où les gens sont stigmatisés. Il ne faut pas minimiser les impacts sur les habitants. Cette sensation que nous ne sommes pas intéressants ou qu'on ne sait pas faire certaines choses.”<sup>50</sup>*

La stigmatisation peut être définie comme un ensemble des croissances négatives, de préjugés vers un groupe des personnes. Pour GOFFMAN (1975) “ *Le stigmat est ce qui, lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale*

---

<sup>49</sup> « Système d'Information Géographique » [en ligne]. SIG, 2019 [consulté le 05 août 2019]. Disponible sur: <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/243400017>

<sup>50</sup> Entretien avec un habitant de Mosson, effectué le 15 mai 2019 à Montpellier.

d'un individu. »<sup>51</sup> Dans ce contexte nous pouvons dire que les habitants des quartiers sensibles sont stigmatisés pour des raisons différentes liés à l'identité culturelle et aussi à la situation économique, ce qui définit d'une façon ou d'une autre le territoire où ils vivent. En témoigne un habitant du quartier mosson:

*“ Discrimination que parfois je prends bien et parfois non. Ils nous isolent toujours plus. ”*<sup>52</sup>

Dans le quartier de la Mosson, 28.6% de la population est étrangère. La grande partie de ces étrangers ont entre 25-59 ans (47.1%). 36.3% de la population du quartier constituent la part des immigrés du territoire. Et 68.6% de la population sont des personnes majeures et de nationalité française<sup>53</sup>.

*“ En raison de la prégnance du thème de l'immigration dans la société française, une question importante est celle de l'influence respective de l'origine sociale et de l'origine « ethnique » dans les processus de ségrégation urbaine. Ainsi le problème des quartiers sensibles est-il associé à la question de la discrimination raciale et de l'« ethnicisation » des rapports sociaux (Begag et Delorme [1994]) ”.*<sup>54</sup>

En s'entretenant avec un des habitants, je lui ai posé la question de la difficulté des associations à s'approcher des habitants du quartier, qui peut être justifiée par la différence culturelle qui existe. Il m'a répondu:

---

<sup>51</sup> GOFFMAN, Stigmate : les usages sociaux des handicaps, Paris, 1975 (1re éd., Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity, Upper Saddle River, 1963) ;

<sup>52</sup> Témoignage d'un habitant pendant une conversation informelle, le 07 mai 2019.

<sup>53</sup> « INSEE, recensement de la population 2015 » [en ligne]. SIG, 2019 [consulté le 05 août 2019]. Disponible sur: <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/243400017>

<sup>54</sup> AVENEL, Cyprien. « La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. Débats sociologiques », *Revue économique*, vol. 67, no. 3, 2016, pp. 415-441.

*“ Peut-être. L’origine des habitants vient des pays qui ont été colonisés. Ils nous faisaient croire que nous étions toujours en colonie. Ils se comportent envers nous comme des gens qu’il faut éduquer. Des gens pour des travaux plus simples. Cette colonisation n’est pas terminée.”*<sup>55</sup>

Les deux habitants que j’ai interviewé m’ont raconté la difficulté à être écouté et valorisé par les associations. Le sentiment d’un mal être a provoqué l’abandon de leur participation à la vie associative du quartier.

*“ On n’était pas écouté. Je me rappelle d’une fois, dans une réunion associative, je me suis proposé pour prendre des notes et le directeur n’a pas accepté... On a le droit juste de montrer que nous sommes présent au projet, pour le montrer aux subventions. Mais prendre des notes on ne peut pas. Nous sommes quand même exclu. S’ils nous excluent au lieu de nous intégrer, imagine la politique ? ”*<sup>56</sup>

Pour sortir de cette réalité, il convient de ne pas focaliser sur les minorités les plus exclues de la population (AVENEL, 2014). En effet, ces quartiers présentent aussi une diversité de situations et de réalités qui doivent être comprises. C’est une analyse moins tournée vers l’idée de décomposition des contraintes et plus d’envisager les liens sociaux.

Dans son article *“ La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation ”* AVENEL dit que lorsqu’on aborde la question des quartiers prioritaires, deux choses doivent être prise en compte : les faits et le système des représentations collectives.

“ Les faits ” sont la réalité socio-économiques que nous trouvons dans ces territoires, la concentration de problèmes liés aux revenus, au chômage, à la précarité. Les indicateurs sont là pour l’exprimer. Et “ le système des représentation collectives ”

---

<sup>55</sup> Entretien avec un habitant de Mosson, effectué le 15 mai 2019 à Montpellier.

<sup>56</sup> Entretien avec un habitant de Mosson, effectué le 15 juillet 2019 à Montpellier.

est en effet l'imaginaire créé sur ces territoires. Une construction mentale sur le social, le moral et la politique.

*“ Sans être complètement opposées, ces deux dimensions, la réalité et les représentations, sont distinctes. Mais elles se mêlent constamment. Il n’y a donc pas, d’un côté, une simple « construction sociale » d’un problème et, de l’autre, « la réalité » du problème social. La question des « banlieues » peut être appréhendée à travers les relations entre ces deux ordres de faits. (...) Il s’agit de considérer, tout à la fois, que les habitants « ont des problèmes et qu’ils sont un problème. ”<sup>57</sup>*

Dans le contexte de mon travail, nous pouvons parfois dire qu’il faut adapter les démarches d’accompagnement et d’insertion dans les activités de l’association. Cela se justifie par les difficultés socio économique que peuvent trouver chaque bénéficiaire.

Je donne un exemple: Un des bénéficiaires accueilli dans mon stage n’avait pas d’ordinateur pour développer la création de son projet d’entreprise. Même la création d’un cv ou d’un portfolio était compliqué pour lui. Il nous a également raconté qu’il n’était pas à l’aise pour travailler chez lui, il s’occupait de trois enfants et il n’avait pas beaucoup d’espace. Suite à ce fait nous avons tout de suite compris qu’il avait besoin d’un espace pour développer son projet, mais qu’il n’avait pas la possibilité de louer un bureau ou même d’acheter un ordinateur. Nous avons commencé à réfléchir comment on pouvait équiper et mettre à disposition nos bureaux de coworking pour répondre aux besoins de ce créateur.

Situation similaire constaté par l’administratrice des projets culturels lors d’un de mes entretiens:

---

<sup>57</sup> AVENEL Cyprien. « La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation », *Journal français de psychiatrie*, vol. 34, no. 3, 2009, pp. 36-44.

*“ Dans notre événement majeur, la participation des habitants du quartier n'est pas grande. Donc j'ai essayé de comprendre pourquoi... J'ai essayé de trouver des subventions capable de réduire le coût des entrées aux habitants. On va aller aussi à la rencontre du public pour pouvoir expliquer notre événement et pour avoir une participation plus effective de la population. Il y a une question de moyen financier qui peut les empêcher d'aller aux événements culturels, aussi notre festival n'est pas trop connus comme il devrait l'être dans le quartier.”*<sup>58</sup>

La plupart de mes interviewés comprennent que les bénéficiaires peuvent exprimer des contraintes personnelles et des besoins qui obligent les acteurs à s'adapter pour pouvoir intégrer le public aux actions et réaliser un travail plus efficace. Comme observé par la conseillère de la création d'activité:

*“ On essaye d'adapter notre méthodologie. Il ya quelque chose dans notre façon de toucher notre public qui ne marche pas à la Mosson... C'est un public plus difficile à capter et à faire rentrer dans les cadres administratifs de notre accompagnement. C'est un travail encore en réflexion.”*<sup>59</sup>

La création d'une relation de confiance entre les acteurs et les habitants est un sujet abordé dans mes entretiens avec les habitants et reconnu par les acteur que j'ai interviewé:

*“ Ce quartier cumule toutes les difficultés: pôle culture, éducation, santé, etc. Toutes les associations du quartier sont utiles. Mais cela ne suffit pas à établir une relation de confiance avec les*

---

<sup>58</sup> Entretien avec une Administratrice des projets Sociaux et Culturels, effectué le 18 juillet 2019 à Montpellier.

<sup>59</sup> Entretien avec une Conseillère Création d'Activité, effectué le 12 juillet 2019 à Montpellier.

*habitants. Il faut trouver une approche adéquate et différente dans chaque domaine.*<sup>60</sup>

*“ C’est un public qui est difficile à capter, à faire venir et de leur faire suivre une démarche administrative. Il y a tout un travail de confiance qu’il faut engager avec la personne. C’est une rencontre avec l’humain. C’est pas une rencontre avec le papier.”*<sup>61</sup>

Cette question a été évoqué même pour des bénéficiaires d’un autre dispositif d’accompagnement de l’association Context’Art pendant une rencontre au sein de la couveuse Mosson :

*“C’est une autre culture, une autre histoire. Le gens ne viennent pas parce qu’ils n’ont pas confiance en toi, ils ne te connaissent pas...”*<sup>62</sup>

La question de la ségrégation et de la stigmatisation du territoire peut provoquer un manque de confiance pour les habitants envers les professionnels des structures de l’économie sociale et solidaire. L’approche doit avant tout établir une relation de confiance entre l’acteur et le bénéficiaire.

### **3.1.2 Une difficulté de communiquer**

La question de la communication des activités a été évoqué au début de mon stage. On ne savait pas comment procéder et quel support de communication serait le plus adapté.

---

<sup>60</sup> Entretien avec un habitant de Mosson, effectué le 15 mai 2019 à Montpellier.

<sup>61</sup> Entretien avec une Conseillère Création d’Activité, effectué le 02 Juillet 2019 à Montpellier.

<sup>62</sup> Conversation informel entre bénéficiaires d’autre dispositif de l’association du stage pendant un rencontre à MPT Louis Faillade, le 16 avril 2019.

Cette situation est récurrente dans les institutions de travail de mes interviewés. La majorité éprouve des soucis de diffusion d'information sur leur structure et leurs activités.

*“ Il ya beaucoup de choses qui se passe dans le quartier. L'accès à l'information est compliqué, même pour nous les acteurs...”<sup>63</sup>*

Le directeur de l'association ,créée au sein du quartier, a évoqué la question des réseaux sociaux comme support pour la diffusion de l'information et celle d'être présent sur le terrain:

*“ Il manque de communication. C'est pour ça justement qu'on pense à créer une radio et diffuser tous qu'il y a. Il y a énormément de choses au Théâtre jean Vilar, aux Maisons pour Tous, plein d'assos qui organisent plein d'événement et les jeunes ne sont pas au courant souvent.*

*Et la manière de mettre au courant.. ca a évolué... avec les réseaux sociaux et tout ça et beaucoup d'associations ne sont pas encore dans cette démarche là...*

*(...)*

*Il y en a beaucoup qui essaye. Je connais beaucoup d'assos qui vont à la rencontre des jeunes, qui vont flyer, qui vont au collège, qui vont au marché. Mais c'est que les gens n'ont pas un rapport avec le quartier. ils viennent faire le boulot et ils s'en vont. Et après ils parlent entre eux.*

*Ils parlent “ il faut faire ça, il faut faire cela...”. Alors que non, c'est pas possible. Il faut réellement aller à la rencontre des gens, et surtout savoir qu'on travaille pour eux. Donc à partir du moment où on missionne des gens pour travailler avec ce public...”<sup>64</sup>*

---

<sup>63</sup> Entretien avec une Conseillère Création d'Activité, effectué le 02 Juillet 2019 à Montpellier.

<sup>64</sup> Entretien avec un directeur d'une association de création et accompagnement des projets artistiques, effectué le 11 juillet 2019 à Montpellier.

Au cours de ma participation à la Commission Culture du Quartier, j'ai observé que ces rencontres ont été utilisées aussi pour partager les actions et informer aux acteurs les activités de chacun. Ces rencontres sont intéressantes pour savoir l'ensemble des projets et les actions complémentaires. C'est une façon de partager les publics et de développer un accompagnement plus efficace du tissu associatif du quartier.

Cependant, dans ces rencontres auxquelles j'ai participé à la Mosson, juste une a été ouverte au public et sans une grande participation. Alors, je me suis demandé comment et quand les acteurs pouvaient avoir un contact direct avec les habitants ?

Juste deux interviewés ( entre dix ) ont dit participer à la vie associative et aux événements culturels du quartier - un de ces deux habite à la Mosson. Deux autres personnes ont affirmé qu'ils fréquentaient les Halles.

Les justificatifs sont variables: le quartier n'est pas trop accessible; ils leur manquent du temps; pendant les jours de repos ils veulent être en famille; etc. Pourtant cent pour cent des acteurs interviewés comprennent l'importance d'être sur le terrain.

Comme a été évoqué par l'auteur AUCLAIR (2006), les projets culturels cherchent une certaine mixité et encouragent les personnes aux rencontres. Dans le cadre des quartiers prioritaires “ *ces questions sont essentielles puisque les phénomènes de ségrégation sont bien liés à ce problème d'exacerbation de l' « entre soi », qu'il soit voulu ou subi* ”. <sup>65</sup>

De plus, c'est une façon d'être présent, d'approcher le quartier, de se faire connaître et de le valoriser, comme il a été observé dans un entretien:

*“ Quel légitimé tu vas avoir sur le quartier si tu ne participes pas à la vie du quartier? Je ne suis pas un habitant du quartier, donc je n'ai pas la prétention d'aller aux actions destinés aux habitants. Par contre je vais aux événements porter par les partenaires. Je trouve*

---

<sup>65</sup> AUCLAIR, Elizabeth. « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », *Hérodote*, vol. no 122, no. 3, 2006, pp. 212-220.

*ça super important. Mais il nous manque du temps... et cela prend du temps pour créer ce réseau avec les habitants.”<sup>66</sup>*

Une autre problématique évidente dans le cadre de la communication pendant ma période de stage est lié aux contraintes de la diversité culturelle. Par exemple la question de la langue: une partie importante de la population du quartier ne parle pas français.

Je me rappelle d'un témoignage dans une réunion de réseau d'acteurs du quartier : Un médiateur, salarié dans une association, développe un accompagnement juridique pour combattre les inégalités liés aux conditions de vie de certains bâtiments de la Mosson. Le grand défis dans sa structure c'est la langue. Pour convaincre les habitants de leurs droits il faudrait visiter chaque maison, avoir une conversation détaillée des démarches possibles et faire un état des lieux. Sauf que la majorité des habitants ne parlent pas français. Dans cette réunion, l'animateur a lancé un appel aux bénévoles parlant plusieurs langues spécialement l'arabe.

Dans une autre réunion du réseau culturel du quartier, une directrice d'une association ,dédié aux droits des femmes, avait dit qu'une de ses grandes problématiques sont les femmes qui arrivent et ne parlent pas français. Comment s'approcher et travailler la valorisation de l'identité de ses personnes, sans pouvoir communiquer la même langue ?

En parlant des femmes, elles sont une des cibles des stratégies des politiques publiques sur les quartiers prioritaires. À la Mosson elles représentent 52,1% de la population du quartier. Le taux d'emploi entre les femmes de 15-64 ans du quartier est de 28,4 % - et 48,2% pour la ville de Montpellier<sup>67</sup>.

Ce public est en effet très peu participatif aux activités: Deux interviewés sur dix considèrent avoir une bonne participation des femmes. Sauf qu'un de ces deux est une association dédié aux droits des femmes.

---

<sup>66</sup> Entretien avec une Animatrice et Coordinatrice d'un Tiers Lieu Culture, effectué le 25 juillet 2019 à Montpellier.

<sup>67</sup> « INSEE, recensement de la population 2010 » [en ligne]. SIG, 2019 [consulté le 05 août 2019]. Disponible sur: <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/243400017>

La question des femmes apparaît comme une problématique liée aux égalités de genre et à la forte présence parentale comme est évoqué dans l'entretien suivant:

*“ On a toujours un soucis par rapport aux femmes. Il existe plein de freins pour la participation des filles... Elles n'ont pas de temps souvent à cause de leurs enfants ou les parents n'acceptent pas qu'elles viennent... Il faut faire un travail collectif. ”*<sup>68</sup>

Cette situation est confronté même par les associations créées au sein du quartier.

*“ Les filles elles ont plein des choses.. Elles sont soumise au regard des gens. Elles ont une surveillance des parents. Si les parents savent qu'il y a que des garçons dans tel endroit, ils vont dire qu'elles ne peuvent pas y aller. Donc il y a plein des choses... il faut créer une environnement paisible, pour qu'elle se sentent bien et que leur parents aussi se sentent en sécurité ”.*<sup>69</sup>

L'autre public ciblé par les stratégies politiques sur les quartiers prioritaires sont les jeunes. L'indice de jeunesse<sup>70</sup> du quartier était 2.8 en 2013 (et 1.3 à Montpellier pour même année) Il existe 39% des jeunes entre 15-25 ans non scolarisés et sans emploi dans le territoire.

Le public des jeunes a été le plus participatif mais très variable dans ces premiers mois de travail à la Couveuse Mosson.

Il est important d'observer et de comprendre les nouvelles façons de communiquer de ce public. En effet, les réseaux sociaux peuvent être une bonne

---

<sup>68</sup> Entretien avec une administratrice des projets Sociaux et Culturels, effectué le 17 juillet 2019 à Montpellier.

<sup>69</sup> Entretien avec un directeur d'une association de création et accompagnement des projets artistiques, effectué le 11 juillet 2019 à Montpellier.

<sup>70</sup> “ L'indice de jeunesse est le rapport des moins de 20 ans au plus de 60 ans. Quand l'indicateur est supérieur à 1, ça veut-dire que la population de moins de 20 ans est supérieur que des plus de 60 ans ” Data Gov [en ligne]. *Data gov* 2019 [consulté le 05 août 2019]. Disponible sur: <https://www.data.gouv.fr>

stratégie de communication et d'approche proprement dit. Cette piste a été évoqué par différents personnes dans le cadre de mon travail:

Dans une conversation informel entre bénéficiaires d'un autre dispositif d'accompagnement de l'association Context'Art :

*“ C’est un public jeune. Il faut les écouter, comprendre ce qu’ils aiment.”<sup>71</sup>*

Par un interviewé, directeur d'une association crée au sein de Mosson:

*“ Et la manière de mettre au courant.. ca a évolué... avec les réseaux sociaux et tout ça et beaucoup d'associations ne sont pas encore dans cette démarche là...*

*Le jeunes maintenant il ne vont même plus sur Facebook. Il vont sur Instagram, Snapchat, ... Donc la communication elle est devenu un peu de sphère... d'être visible et que les gens savent... Et c'est pas tout le monde.”<sup>72</sup>*

Évoqué aussi dans une rencontre de la *Commission Insertion* du quartier. La question a été posé à trois étudiants présents : moi (plus de 26 ans) et deux autres étudiants qui n'habitent pas le quartier.

C'est important de noter l'évolution et la popularité des réseaux sociaux les plus utilisés par les jeunes pour pouvoir s'adapter. Selon un sondage réalisé par le site *Diplomeo*<sup>73</sup> - entre le 28 novembre au 09 décembre 2018 auprès des 1 454 jeunes âgés de 16 à 25 ans - 73% des interviewés disent utiliser Instagram, 67% Facebook et 33% Twitter. Il est important d'observer la multiplicité et l'évolution rapide dans ce domaine

---

<sup>71</sup> Conversation informel entre bénéficiaires d'autre dispositif de l'association du stage pendant un rencontre à MPT Louis Faillade, le 16 avril 2019.

<sup>72</sup> Entretien avec un directeur d'une association de création et accompagnement des projets artistiques, effectué le 11 juillet 2019 à Montpellier.

<sup>73</sup> “ *Sondage Parole aux jeunes : Snapchat et Instagram, roi et reine des réseaux !* “ Le 15 janvier 2019 [en ligne]. *Diplomeo* [consulté le 05 août 2019]. Disponible sur: [https://diplomeo.com/actualite-sondage\\_reseaux\\_sociaux\\_jeunes](https://diplomeo.com/actualite-sondage_reseaux_sociaux_jeunes)

de communication en fonction des nouvelles technologies et applications numériques.

### **3.1.3 Un manque de participation des habitants dans la création et le développement des projets**

Un questionnement évoqué au cours de mes entretiens est le fait qu'un grand nombre d'associations présentes sur le quartier sont des structures extérieures et les habitants ne sont pas intégrés au sein de la structure et à la création des projets:

*“ Beaucoup de médiateurs sont d'ailleurs, pourtant il y a beaucoup de jeunes qui font des études dans ce domaine et qui connaissent le quartier. Et à la fin ces gens vont proposer des actions artificielles, bêtes... pourquoi ne pas faire davantage avec les jeunes du quartier? ”*<sup>74</sup>

Pour l'auteur AVENEL (2013)<sup>75</sup> les orientations récentes de la politique de la Ville montrent une nouvelle ambition : un type de réforme de gouvernance. Dont les habitants et les acteurs sociaux vont être plus participatifs au projet global de développement. Le défi de cette nouvelle politique est d'intégrer les habitants autour des projets, plutôt que les traiter comme une population pauvre à compenser.

La politique de la Ville doit mobiliser les crédits du droit commun, non pas s'y substituer (AVENEL, 2013). Il faut réfléchir sur les caractéristiques spécifiques des quartiers pour comprendre l'adéquation du droit commun aux territoires. La proposition publique doit s'adapter en termes des compétences, d'effectifs et de pérennité et avoir le support de toutes les compétences publiques.

Ce positionnement va permettre la construction d'un milieu innovateur qui peut être reconnu comme un milieu adapté en accord avec un développement économique

---

<sup>74</sup> Entretien avec un habitant de Mosson, effectué le 15 mai 2019 à Montpellier.

<sup>75</sup> AVENEL, Cyprien. « *La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial* », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

qui vise une concurrence entre l'innovation (et non par la production) et une organisation d'un système productif en réseaux (Kosianski, 2011)<sup>76</sup>. Dans ce cadre, les ressources territoriales sont extrêmement importantes au développement.

On observe qu'il existe une tentative d'intégration dans les projets mais encore faible. Quelques structures ont pris l'habitude d'employer des habitants pour envisager de s'approcher du public. Par contre ces employés ne vont pas être liés directement aux postes de direction ou d'administration.

En même temps que les habitants ou les bénéficiaires ne sont pas invités à participer aux comités de pilotage des projets, comme cité par un interviewé :

*“ Si on a envie de créer un projet à partir des besoins des habitants et des jeunes il faut les inclure dans un comité de pilotage ou dans un comité technique. Il faut que les gens soient inclus dès le départ.”<sup>77</sup>*

Les subventions sont souvent destinés aux structures extérieures du quartier et les structures locales sont en marge des financements. Comme cela a été évoqué par un des habitants lors d'un entretien :

*“ Aujourd'hui il y a beaucoup d'associations géré par des personnes extérieures du quartier et celles du quartier sont mises de côté. Ces associations sont en marge aux subventions.”<sup>78</sup>*

Il apparaît essentiel de ne pas limiter la notion de « projet social de territoire » aux seules dimensions de *Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)*<sup>79</sup> ou de *Gestion*

---

<sup>76</sup> Kosianski, Jean-Michel. « *Territoire, culture et politiques de développement économique local : une approche par les métiers d'art* », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. février, no. 1, 2011, pp. 81-111.

<sup>77</sup> Entretien avec une administratrice des projets Sociaux et Culturels, effectué le 17 juillet 2019 à Montpellier.

<sup>78</sup> Entretien avec habitant, effectué le 15 juillet 2019 par téléphone.

<sup>79</sup> La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) est un outil départemental pour le logement des personnes défavorisées. Il y a pour but promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées. L'action prise en considération de situations très diverses comme l'accès au logement de gens du voyage sédentarisés, démolition reconstruction d'un foyer de travailleur migrants et transformation en résidence sociale.

*Urbaine de Proximité* (GUP) (AVENEL, 2013). En effet, la cohésion sociale dépend des enjeux économiques, scolaires et sociaux. En d'autres termes, il dépend d'une étude complexe et profonde du territoire. Une analyse du contexte du territoire.

Le projet social doit aussi être partagé entre les acteurs politiques du terrain. Il doit y avoir une complémentarité entre les politiques du département, les chefs de file de l'action sociale, les politiques municipales, les organismes de protection sociale et le mouvement associatif (AVENEL, 2013).

100% des structures dans lesquelles travaillent les interviewés reçoivent un financement de la métropole, du département et de la région. certaines répondent également à des projets européens mais ils ne représentent pas la majorité.

Cependant, on observe encore une certaine fragilité dans la construction des politiques sociales et d'insertion économique autour du projet urbain. La question de "partager" le public entre les activités complémentaires du réseau associatif n'est pas du tout évident et peut être aussi justifié par à un certain type de concurrence et plusieurs appels aux projets.

Comme cité par AVENEL (2013), "le défi c'est l'intégration d'une politique de quartier et de proximité d'une façon plus large que celle des politiques de Ville actuel". La systématisation des politiques – des collectivités locales, des départements et même de l'Etat – peut être un grand obstacle pour le développement locale et la cohésion sociale.

Nous allons développer ce point dans l'hypothès suivante.

## **2. Les enjeux confrontés par les structures de l'ESS**

La présence des institutions publiques dans le quartier est considérable. La sécurité sociale fournit aux familles une grande partie de ses revenus, voir la totalité.

---

Les maitrises d'ordre urbaine et sociale [en ligne]. *Financement du Logement Social*, 2014 [consulté le 20 Février]. Disponible sur: <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/les-maitrises-d-oeuvre-urbaine-et-sociale-mous-a1292.html>

A Mosson, 28.40% des allocataires de la CAF (hors public étudiant et plus de 65 ans) ont comme unique revenu mensuel des revenus sociaux. Donc ils dépendent à 100% de ces aides. 49.50% des allocataires de la CAF (hors public étudiants et plus de 65 ans) ont des aides sociales qui représentent 50% du total de leur revenu mensuel ( tableau comparatif à la page 51 de ce mémoire ).

«Fiche Thématique : Revenues » 05 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019]. Disponible sur : <https://siq.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

A côté de ces aides, le pouvoir public fourni un tissu de dispositif lié à l'éducation prioritaire, l'animation culturelle, la formation, l'insertion professionnelle et l'accompagnement à la création d'activité, etc.

Cependant ce système d'aide peut gérer un sentiment de « discrimination positive » comme a été évoqué par AVENEL (2016)

*“ Les politiques de « discrimination positive » soutiennent les habitants tout en contribuant aussi à les stigmatiser. Cette contradiction est inhérente aux procédures visant des populations spécifiques, spatialement définies. La plupart des individus ne sont guère disposés à fréquenter des structures perçues comme s'adressant aux « familles à problème » (AVENEL).<sup>80</sup>*

De plus le système mis en place est formé par une complexité administrative qui oblige certains habitants à chercher de l'aide pour démarcher et pouvoir bénéficier de tels dispositifs. C'est là qu'on trouve une bonne partie du travail des institutions de l'Économie Sociale et Solidaire.

---

<sup>80</sup> AVENEL, Cyprien. « La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. Débats sociologiques », *Revue économique*, vol. vol. 67, no. 3, 2016, pp. 415-441.

Ces institutions, dans sa grande majorité associative, vont dépendre du financement public pour réaliser ses projets. Les enjeux autour de cette dépendance peut interférer dans la participation et l'approche avec les habitants du quartier. A travers mes entretiens, j'ai évoqué trois hypothèses pour cette situation:

1. Le temps de travail dédié aux charges administratives;
2. La pression pour répondre aux indicateurs quantitatifs des bilans de financements
3. L'instabilité de la subvention et la périodicité des projets.

## **2.1 Les charges administratifs assumés par les associations**

Quand je dis « charges administratives » je veux citer toute la bureaucratie autour du projet. Comme exemple de mon stage, au moment de l'accueil d'un bénéficiaire il doit signer une fiche de présence et remplir un formulaire de contact. Si il a envie d'être suivi par un accompagnement, il doit monter une synthèse de son projet. Chez Context'Art il existe deux questionnaires qui permettent une étude de faisabilité du projet de création d'activité. A partir de là, si la personne est inséré dans les dispositifs, elle doit signer un contrat. Dans le cadre de la couveuse, ce contrat s'appelle CAPES (comme cité dans les pages XX de cette mémoire). A chaque activité de l'association, que ce soit un rendez-vous d'accompagnement, une formation collective ou une conférence, le bénéficiaire doit toujours signer deux documents qui vont prouver sa présence.

Je comprends la façon de récolter les informations, l'analyse du projet, et même les listes de présence. Et je comprends aussi que cela peut freiner le public. Dans un quartier prioritaire comme la Mosson, ces démarches peuvent stimuler un sentiment de manque de confiance envers les habitants. Comme est évoqué par AVENEL (2016) :

*« Un rapport de tutelle administrative et morale se met dès lors en place, qui alimente un rapport de méfiance réciproque entre jeunes et institutions. Les relations sont en effet dominées par leur sentiment de n’être ni écoutés ni entendus. » (AVENEL)<sup>81</sup>*

Dans un deuxième temps, la récolte de ces informations pour l’élaboration du bilan des activités occupant un temps précieux des acteurs pourrait être dédié au terrain. Ces contraintes de temps ont été observées par différents acteurs dans les entretiens, comme dans le témoignage suivant :

*“ Oui, cela prend beaucoup de temps, d’énergie. C’est un peu contrariant... et du coup ça empêche de faire un travail plus proche et de suivre sur le terrain.”<sup>82</sup>*

Ce scénario met en risque la mission des associations et leur rôle de médiateur entre la population et le pouvoir public. Elles deviennent des interlocuteurs comme un outil du pouvoir public pour développer ses politiques.

Ce sont des enjeux reconnus par le pouvoir public:

*“Pour moi c’est un réseau associatif très important et très diversifié qui permet des actions pertinentes et valorise la vie commune. C’est vraiment une ressource pour le pouvoir public. Par contre les associations qui composent ce réseau souffrent des conséquences de la nouvelle organisation qui a été imposé par la réforme de compétence des partenaires financeurs et a créé une certaine vulnérabilité. C’est le problème de passer à côté des missions pour s’occuper du système financier et administratif de la structure. On*

---

<sup>81</sup> AVENEL, Cyprien. « La question des quartiers dits « sensibles » à l’épreuve du ghetto. Débats sociologiques », *Revue économique*, vol. 67, no. 3, 2016, pp. 415-441.

<sup>82</sup> Entretien avec une Conseillère Création d’Activité, effectué le 02 Juillet 2019 à Montpellier.

*travaille pour trouver des façons de faciliter le développement des structures, à travers un outil numérique qui peut les aider à se concentrer juste sur leurs activités. L'équilibre du quartier dépend de ces structures. Ce sont elles qui vont assurer les politiques publiques. Les comités des pilotages sont là aussi pour aider.. Parce que nous on besoin d'eux. On est conscient des enjeux.*"<sup>83</sup>

Dans ce contexte, les missions des associations et des projets sont laissées de côté. Et du coup, les institutions passent du temps à justifier de leur propre travail, de leur existence. Comme cela a été cité dans un de mes entretiens :

*« Je l'impression que je passe plus de temps à justifier mon travail qu'à le faire. J'aurais préféré avoir plus de temps pour les bénéficiaires, à réfléchir à de nouvelles actions qu'à justifier les heures de travail. Mais en même temps je suis consciente que c'est la règle du jeu aussi. Moi comme contribuable je veux quand même être assurer que l'argent public n'est pas donné à quelqu'un pour quelques chose sans contrôle. »*<sup>84</sup>

Dans l'entretien en question, j'ai demandé à l'interviewé si il avait le sentiment d'être un instrument du le pouvoir public dans le cadre de son travail. Elle a répondu :

*"ça peut arriver... après c'est délicat de répondre à la question... je ne sais pas si la définition est juste, "délégation de service public" parce que nous, nous sommes pas fonctionnaire. On est opérateur..."*<sup>85</sup>

Il est intéressant d'évoquer ici la discussion présenté par l'auteur LAFORE (2010) dans la partie II de ce mémoire.

---

<sup>83</sup> Entretien avec un représentant du pouvoir public, effectué le 31 Juillet 2019 par téléphone..

<sup>84</sup> Entretien avec une Conseillère Création d'Activité, effectué le 12 Juillet 2019 à Montpellier.

<sup>85</sup> Entretien avec une Conseillère Création d'Activité, effectué le 12 Juillet 2019 à Montpellier

On observe que cette dépendance à l'argent public vient au moment de la professionnalisation des associations, lorsqu'elles commencent à créer de l'emploi.. Comme évoqué par une directrice d'une association dans un de mes entretiens :

*« Je passe beaucoup de temps à chercher des subventions et nous avons un salarié... pour maintenir la structure. C'est quoi notre mission sociale? Est-ce que notre façon de faire correspond aux besoins du public? A la fin on perd le sens du travail. »<sup>86</sup>*

/

Et aussi par le directeur de l'association créée au sein de Mosson :

*“ Ah oui ! Il y a beaucoup d'associations que réfléchissent plus à leurs salariés, comment chercher des subventions pour maintenir leurs salaires, etc. Que réfléchir sur un projet innovant, et réfléchir sur des actions vraiment en direction des habitants, aux gens. Parce que ils sont pris à 60% par des charges de bureau. Donc là il faut aller voir le financeurs, aller parler avec une fondation, aller chercher des subventions, etc. Ça prend 60% du temps peut-être du travail. Et ça laisse moins de temps à la créativité, à d'autres choses quoi ! “<sup>87</sup>*

Situation qui peut influencer sur l'approche aux habitants et la relation dans le quartier, comme évoqué par AVENEL qui citait l'écrivain JAZOULI (1995) :

*« On remarque ainsi, depuis plus de vingt ans déjà, le développement de conduites d'agressivité et de « conduites d'indifférence, d'évitement et de mépris à l'égard d'institutions*

---

<sup>86</sup> Entretien avec une Directrice Association de la Création d'Activité, effectué le 12 Juillet 2019 à Montpellier.

<sup>87</sup> Entretien avec un directeur d'une association de création et accompagnement des projets artistiques, effectué le 11 juillet 2019 à Montpellier.

*jugées incapables de jouer leur rôle et n'assurant en définitive que les salaires de leurs agents » (Jazouli [1995])<sup>88</sup>*

En même temps, les subventions mises en place par le pouvoir public vont privilégier les associations professionnelles, lesquelles ont déjà quelques années d'activité.

## **2.2 Les indicateurs quantitatifs des projets**

Il existe une pression sur les acteurs pour remplir les chiffres stipulés dans l'élaboration des projets. Les indicateurs quantitatifs représentent une façon évidente de montrer le « succès » d'un projet.

Par contre, dans un territoire comme la Mosson, où la question de la participation des habitants est évoquée pour la majorité des associations, cette obligation peut générer un sentiment de frustration aux acteurs. Mais ce n'est pas le plus important dans un projet socio-économique. Comme évoqué dans un de mes entretiens :

*« Quand c'est la première année d'une action, c'est frustrant de voir le nombre de personnes qui sont passés. Parce que en fait, ça ne veut rien dire. Par exemple, il y a des années où tu rencontres trois cent personnes, tu les as vus une fois, ils ont fait un atelier et ça n'a rien changé dans leur vie et ça n'a rien changé dans ta vie non plus, ni dans la structure. Au contraire, tu peux avoir un année où tu vas rencontrer quinze personnes mais ce sont quinze personnes que tu as vu de manière hyper régulière et aujourd'hui ils ont réussi à faire un projet qu'ils voulaient faire... faire des choses dont ils se sentent capables et légitime de faire... et en terme de qualité il y a*

---

<sup>88</sup> AVENEL, Cyprien. « La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. Débats sociologiques », *Revue économique*, vol. 67, no. 3, 2016, pp. 415-441.

*des choses qui sont beaucoup plus fortes. (...) Globalement je suis d'accord que dans le bilan, de plus en plus, il y a ce côté.. " quelle est la plus valu de votre action, pour vous, pour le territoire, pour les personnes". Et ça je trouve intéressant que les financeurs posent la question. Parce que parfois ce sont des choses que dans l'action on oublie de faire. Donc, dans une année où le projet s'est bien passé, qu'il y avait du monde, au delà de ça, qu'est-ce que cela fait bouger ? Je trouve intéressant de poser cette question et de penser à ça.*"<sup>89</sup>

Le bilan qualitatif est chaque fois plus valorisé dans les rapports. Le comité des pilotages à un accompagnement plus proche des projets permettent une évaluation plus concrète des actions. Comme évoqué par le représentant du pouvoir public dans mon entretien :

*" Les critères d'analyse sont co-définis avec les structures avec qui on travaille. Mais pour moi il existe un soucis dans la capacité de valorisation des actions de la part des associations. Par exemple, sur la mixité il y a beaucoup de gens qui agissent mais ne parlent pas, ne se mettent pas en évidence. De plus en plus les comités de pilotage sont actionnés par les structures. Cela permet d'arriver à un bilan qui valorise les actions et les acteurs.*"<sup>90</sup>

Dans mon stage j'ai participé au comité de pilotage du dispositif à la Mosson. J'ai pu observer que la question de la mixité des publics entre les dispositifs a été bien évalué par les financeurs. En effet, comme on n'avait peu de participation dans les activités dans le quartier, l'association a décidé d'inviter des bénéficiaires d'autres dispositifs.

---

<sup>89</sup> Entretien avec une Animatrice et Coordinatrice d'un Tiers Lieu Culture, effectué le 25 juillet 2019 à Montpellier.

<sup>90</sup> Entretien avec un représentant du pouvoir public , effectué le 31 juillet 2019 par téléphone

Cela pouvait passer sans être noté dans un bilan d'activités. D'une façon ou d'une autre, ils ne correspondent pas à la participation du public ciblé. Par contre, cette initiative permet aux habitants de la ville de Montpellier et aux alentours de venir découvrir le quartier de la Mosson. Ce contact peut diminuer la ségrégation du quartier et la stigmatisation de sa population.

C'est aussi un des objectifs d'action du Contrat de la Ville de Montpellier, comme cité dans ce mémoire. Il faut savoir valoriser les actions même si elles ne sont pas trop encadrées dans les bilans.

La quantité des acteurs sur le terrain est propice à un certain type de concurrence et à des contraintes en lien à la mise en place de la politique de la ville :

*“ Il existe un type de partenariat entre les associations du réseau. Par contre il existe un type de mise en concurrence à cause de la situation actuelle des associations.. les assos peuvent rester à chercher et à garder leur public et ne pas partager entre les actions complémentaires du réseau”<sup>91</sup>*

### **3.2.3 La périodicité des projets**

Après toutes les contraintes observées dans les sujets précédents, les associations sont confronté aussi à l'instabilité de leurs projets.

En résumé, la majorité des appels aux projets sont versé pour un an d'activité, il n'est pas assuré que le projet obtienne la subvention pour l'année suivante. De plus il me paraît nécessaire d'avoir un temps plus adapté pour développer ce genre de projet socio économique.

L'étude de la validation du projet et le temps du versement de la subvention est compliqué. Les financements prennent souvent du temps et l'arrivée du versement n'est

---

<sup>91</sup> Entretien avec une Animatrice et Coordinatrice d'un Tiers Lieu Culture, effectué le 25 juillet 2019 à Montpellier.

pas compatible à la chronologie des projets. Donc les associations n'ayant pas de trésorier éprouvent des difficultés à mettre en place les projets et les pérenniser. Comme évoqué dans un de mes entretiens :

*“ La logique de financement c'est pas trop évident. Entre le moment de création du projet et celui où on lui accorde. Du coup une association qui n'as pas de trésorerie, c'est difficile de réaliser les actions proposées... Ca peut être mieux si c'est pour un plus longtemps... comme trois ans.”<sup>92</sup>*

Dans ce cadre, l'alternative qui a été trouvée par les structures est de demander des subventions aux différentes collectivités territoriales. Dans mes entretiens, les dix interviewés ont dit que leurs structures répondaient aux appels de la Métropole, du Département et de la Région. Trois ont cité l'Europe et aucune demande au mécénat.

Aussi il est difficile de toucher des aides lorsque l'association vient d'être créée et sans relations politiques.

Ce scénario peut développer un sentiment de frustration des agents sur le terrain et empêcher l'intégration du public.

---

<sup>92</sup> Entretien avec une Animatrice et Coordinatrice d'un Tiers Lieu Culture, effectué le 25 juillet 2019 à Montpellier.

## CONCLUSION

Ce mémoire a pour objectif de faire une analyse des enjeux auxquels sont confrontés les associations au sein du quartier de la Mosson et de pouvoir comprendre les difficultés de leur approche au territoire.

À partir d'hypothèses et d'un travail de recherche nous avons découvert qu'il existe deux grandes problématiques qui vont empêcher une bonne approche auprès des habitants et de permettre leur participation aux activités:

1. Un problème d'intégration
2. Une problématique liés autour des subventions publiques.

Ces deux problématiques sont complémentaires, se nourrissent l'une de l'autre et se renforcent. La question d'intégration peut être justifié par la façon dont les politiques publiques sont mises en place en même temps que la dépendance aux subventions est préjudiciable aux associations pour s'intégrer au quartier.

La politique publique doit mobiliser les efforts pour garantir les droits communs des habitants. Elle doit alors considérer la diversité humaine, les caractéristiques des territoires, leurs compétences et leur pérennisations. Alors, la délimitation de la politique de La ville repose moins sur la logique du développement endogène des quartiers que sur une politique visant à remédier aux carences en matière de droits communs. Le développement social est éclipsé par l'approche de zonage. *La valorisation d'une politique descendante a remplacé la promotion d'une démarche ascendante* (AVENEL, 2013).<sup>93</sup>

---

<sup>93</sup> AVENEL, Cyprien. « *La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial* », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

L'architecture des dispositifs sociaux met en risque le travail social, du fait d'être plus lié à l'exécution des dispositifs et moins au développement local. Dans ce contexte, les associations sont amenés à réaliser leurs actions en fonction des appels aux projets pré-élaborés en réponse aux dispositifs. C'est une démarche qui prend un énorme temps pour les acteurs locaux qui change le concept de travail social pour un concept de travail administratif. Le but de la mission du projet et de l'association peut être laissé de côté pour la recherche de financement.

*“ Les professionnels locaux de la politique de la Ville disent avoir le sentiment d'être dans une sorte de fin de cycle où l'on aurait perdu le « processus » dans la « procédure », sans pour autant entrepercevoir le fil conducteur d'un nouveau modèle d'action. Selon eux, il faudrait en finir avec l'empilement des « dispositifs » et l'accroissement du temps consacré à la recherche des financements et à la gestion de la complexité administrative, qui risquent d'entraîner une perte de sens de la mission.”*<sup>94</sup>(AVENEL)

Dans ce cadre, le lien avec les bénéficiaires peut rester dans une démarche administrative et évaluative au détriment d'une réelle approche d'accompagnement. Cette situation peut éloigner et freiner les habitants.

De plus ces démarches alimentent le sentiment de ségrégation et de stigmatisation de la population, une fois que le travail social proprement dit est laissé de côté.

Le risque pour les acteurs de l'économie sociale est la perte de la fonction de médiateur. Le fonction d'un agent est d'être capable de répondre aux besoins de la communauté, comme est évoqué par AVENEL (2013) dans son analyse sur la nouvelle organisation de la politique de la ville:

---

<sup>94</sup> AVENEL, Cyprien. « La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

*“ Quant aux associations, elles soulignent le risque que représente un positionnement trop resserré sur une fonction d’opérateur des politiques publiques, doté d’une délégation de service et de prestation, au détriment de leur rôle actif de l’action collective et de la participation citoyenne. Le fonctionnement sur le mode des « appels à projets » implique une logique de « réponse » à des commandes des institutions publiques qui altère la fonction historique de médiation et d’innovation sociale revendiquée par les associations.”<sup>95</sup> (AVENEL)*

En ce sens, les actions sont amenés à répondre aux besoins du pouvoir public. Les appels aux projets vont déterminer les directives d’action, le contexte des projets, les territoires d’action, etc.

De plus, l’analyse des projets est toujours basée sur des indicateurs quantitatifs qui ne montrent pas forcément un réel diagnostic d’évaluation du développement. La quantité de personnes dans un événement ou accompagné au cours d’une année ne sont pas les éléments les plus important. En effet, cette façon d’évaluer peut renforcer les contraintes liés aux inégalités sociales, le diagnostic doit être réalisé de façon qualitative.

Il est important de valoriser les actions développés par les structures même si elles ne sont pas une exigence du bilan d’activités.

Une bonne initiative est celle d’intégrer les habitants dans le comité de pilotage des projets et de les inviter aux assemblés générales ou aux conseils administratif. C’est une façon de les intégrer aux projets et de les valoriser.

Les deux habitants que j’ai rencontré m’ont dit qu’ils étaient fatigués de cette image négative sur eux et sur le territoire. Cette image les empêche d’avoir la *liberté de choix*. Et c’est là que la politique de la Ville doit intervenir.

---

<sup>95</sup> AVENEL, Cyprien. « *La réforme de la politique de la Ville à l’épreuve du développement social territorial* », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

Le système actuel d'une certaine façon les oblige à suivre une démarche et ce sentiment d'être obligé peut réduire leur participation aux activités.

*“ Cette vision, basée sur la compensation et la remise à niveau, est devenue un élément à part entière du problème : elle enferme la politique de la Ville dans la réparation et la stigmatisation et bloque la possibilité d'une approche plus préventive et participative.”*  
(AVENEL)<sup>96</sup>

L'autre question abordé sur notre analyse est celle de la pérennisation des projets. L'incertitude de la continuité des actions peut frustrer les acteurs au quotidien. Mais aussi, peut empêcher l'approche aux habitants et l'engagement dans un travail social de développement.

*« Le temps de la rénovation urbaine est un temps long mais très normé alors que celui du travail social est différent, long également, mais plus « incohérent », parce que c'est celui de l'humain »*  
(MADELIN, 2009)<sup>97</sup>

Le système des appels aux projets annuels renforcent tous les points abordés et ne respectent pas la prérogative que pour travailler le développement social et économique d'un territoire il faut du temps.

Trouver des alternatives de financement peut être une piste pour le secteur associative.

Aussi le délai des versements de financement n'aide pas aux développements des actions de petites associations ou associations du quartier. Si le but du Contrat de

---

<sup>96</sup> AVENEL, Cyprien. « La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

<sup>97</sup> MADELIN Bénédicte, « Le travail social dans les « quartiers sensibles » : un rendez-vous manqué », in « Les dynamiques du travail social », Informations Sociales, 2009 n° 152.

la Ville est de favoriser la mixité la population, des acteurs et d'engager les habitants aux projets, il faut considérer que ce délai peut empêcher quelques structures de réaliser leur activités.

Le système actuel de politique publique est devenu l'un des principaux obstacles au développement local et de la cohésion sociale. Pour que ces territoires dit sensibles ou prioritaires soient intégrés, il faut tout d'abord repenser à la manière dont ces politiques sont mises en œuvre et à la manière d'agir.

Pour finir je considère que la participation des acteurs sociaux aux activités du quartier est extrêmement importante. C'est indispensable pour connaître la population, ses besoins, son mode de communiquer, ses préférences, sa diversité, etc. La bonne façon de bien connaître un territoire est d'être sur le terrain. C'est quand même un point fort reconnu par les groupes de travail du Contrat de la Ville de Montpellier, comme des actions transversales prioritaires: *“ La nécessité de ‘se déplacer’ vers les habitants ”*.

L'autre raison est que cela peut promouvoir la mixité du public du quartier et contribuer à l'intégration du territoire à la ville.



## BIBLIOGRAPHIE

ALZIEU Brigitte, *Montpellier. Années soixante*, Éditions Alan Sutton, coll. « Témoignages et récits », 1er juillet 2005, 160 p

AUCLAIR, Elizabeth. « *Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ?* », *Hérodote*, vol. no 122, no. 3, 2006, pp. 212-220.

AVENEL Cyprien. « *La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation* », *Journal français de psychiatrie*, vol. 34, no. 3, 2009, pp. 36-44.

AVENEL, Cyprien. « *La réforme de la politique de la Ville à l'épreuve du développement social territorial* », *Informations sociales*, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 98-106.

AVENEL, Cyprien. « *La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. Débats sociologiques* », *Revue économique*, vol. vol. 67, no. 3, 2016, pp. 415-441.

DAUPHIN, Sandrine. « Focus – Mesurer l'utilité sociale des associations », *Informations sociales*, vol. 172, no. 4, 2012, pp. 54-57.

GOFFMAN , *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, 1975 (1re éd., *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, Upper Saddle River, 1963) ;

GUILLOIS, Thierry “ *Revue de Droit Fiscal* ” n° 07, 11 Février 1998, p. 14

HOWKINS John, 2001, *The Creative Economy*, : How People Make Money from Ideas, Penguin.

KAHN, René. « *La dimension culturelle du développement territorial* », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. Octobre, no. 4, 2010, pp. 625-650.

KOSIANSKI, Jean-Michel. « *Territoire, culture et politiques de développement économique local : une approche par les métiers d'art* », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. février, no. 1, 2011, pp. 81-111.

LAURENCE Fontaine. « *La justice sociale selon Amartya Sen* », *Esprit*, vol. octobre, no. 10, 2010, pp. 145-154.

TISSOT, Sylvie. « *Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers »* », *Politix*, vol. 70, no. 2, 2005, pp. 71-88.

LAFORE, Robert. « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale », *Informations sociales*, vol. 162, no. 6, 2010, pp. 64-71.

LE SQUERE R., 2009, « Cultures régionales et développement économique : le panorama Breton » in HUCK D., KAHN R., (dir.), Contextes régionaux plurilingues et activités économiques. Etudes de cas en Alsace, en Bretagne et en Provence, Le Harmattan, Paris.

MADELIN Bénédictite, « *Le travail social dans les « quartiers sensibles » : un rendez-vous manqué* », in « Les dynamiques du travail social », *Informations Sociales*, 2009 n° 152.

TISSOT, Sylvie. « 5. Sociologie urbaine et politique de la ville : retour sur une rencontre autour des « quartiers d'exil » », Jean-Yves Authier éd., *Le quartier*. La Découverte, 2007, pp. 65-74.

TISSOT, Sylvie. « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les « quartiers » », *Politix*, vol. 70, no. 2, 2005, pp. 71-88.

## DOCUMENTS

«*Contrat de la Ville de Montpellier*» [en ligne]. *Contrat de Ville*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019].

Disponible sur <http://contratdeville.montpellier3m.fr/pages/page/cid-66>

« Le décret N°58-1464 du 31 décembre 1958 relatif aux zones à urbaniser par priorité » 14 Décembre 1985 [en ligne]. *I-Ville*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur: <http://i.ville.gouv.fr/referenc/475/decret-n-58-1464-du-31-decembre-1958-relatif-aux-zones-a-urbaniser-par-priorite>

« Décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 fixant la liste des zones urbaines sensibles » 26 Décembre 1996 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr>

« Décret n° 2014-1682 du 30 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Languedoc-Roussillon Universités » » [en ligne]. *Legifrance*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr>

« Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains » 31 Décembre 2014 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr>

« Décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française » 31 Décembre 2014 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr>

« *La loi de programmation et la cohésion urbaine du 21 Février de 2014* [en ligne]. *Legifrance*, 2019 [consulté le 20 Mai 2019].

Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr>

« *Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (1)* » 05 Février 1995 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr>

« *La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1)* », 22 Février 2014 [en ligne]. *LegiFrance*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr>

## SITOGRAPHIE

« Acteurs de la Politique de la Ville » 14 Juin 2019 [en ligne]. *Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales* [consulté le 20 juillet].

Disponible sur: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>

« Données sur les quartiers de la politique de la ville » 28 Décembre 2018 [en ligne]. *INSEE*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur : <https://www.insee.f>

« Fiche profil évolution démo 1962 - 1999 » 1999 [en ligne]. *INSEE*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur : <http://archive.wikiwix.com/cache>

« Fiche Thématique : Démographie » 12 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019].

Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

« Fiche Thématique : Revenues » 05 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019].

Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

« Fiche Thématique : Tissue économique » 07 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019].

Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

« Fiche Thématique : Insertion Professionnelle » 12 Novembre 2018 [en ligne]. *Système d'information géographique de la politique de la ville*, 2019 [consulté le 03 Mars 2019]. Disponible sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP034005>

« Financement du Logement Social » , 2014 [consulté le 20 Février].

Disponible sur: <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr>

« INSEE, recensement de la population 2010 » [en ligne]. *SIG*, 2019 [consulté le 05 août 2019].

Disponible sur: <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/243400017>

Data Gov [en ligne]. *Data gov* 2019 [consulté le 05 août 2019].

Disponible sur: <https://www.data.gouv.fr>

« INSEE, recensement de la population 2015 » [en ligne]. *SIG*, 2019 [consulté le 05 août 2019].

Disponible sur: <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/24340001>

« La crise du logement, un problème national » 17 Juillet 1957 [en ligne]. Jalons Version Découverte, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01800>

« Le devenir de la ZUP de La Paillade » 22 Mars 1972 [en ligne]. *INA*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur : <https://www.ina.fr/>

« Politique de la ville : une mosaïque de quartiers pauvres » 09 Mai 2016 [en ligne]. *INSEE*, 2019 [consulté le 20 Février 2019]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019637>

“ *Sondage Parole aux jeunes : Snapchat et Instagram, roi et reine des réseaux !* “ Le 15 janvier 2019 [en ligne]. *Diplomeo* [consulté le 05 août 2019].

Disponible sur: [https://diplomeo.com/actualite-sondage\\_reseaux\\_sociaux\\_jeunes](https://diplomeo.com/actualite-sondage_reseaux_sociaux_jeunes)

« Système d'Information Géographique » [en ligne]. *SIG*, 2019 [consulté le 05 août 2019].

Disponible sur: <https://sig.ville.gouv.fr>

« Zone Franche Urbaine, ZFU » 13 Octobre 2016 [en ligne]. *INSEE*, 2019 [consulté le 20 Février 2019].

Disponible sur : <https://www.insee.fr>



## TABLE DES MATIERES

## TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>Partie I</b>	<b>12</b>
1. Les politiques publiques selon Amartya SEN	12
2. Les politiques de la Ville	14
3. Le rôle des Associations	18
3.1 Les rôles de médiateur et opérateur	20
3.2 Un instrument du pouvoir public	22
<b>Partie II</b>	<b>24</b>
1. La Structure du Stage	24
1.1 La Couveuse Mosson	31
1.2 Diagnostic	35
2. Le quartier	39
2.1 Les quartiers prioritaires de la ville de Montpellier	46
2.2 La Mosson	47
3. Contrat de Ville de Montpellier 2015-2020	57
<b>Partie III</b>	<b>67</b>
1. La question d'intégration	68
2.1 Un territoire marqué	68
2.2 Une difficulté de communiquer	75
2.3 Un manque de participation des habitants dans la création et le développement des projets	81
2. Les enjeux des structures de l'ESS	83
2.1 Les charges administratifs assumés par les associations	85
2.2 Les indicateurs quantitatifs des projets	89
2.3 La périodicité des projets	91
<b>Conclusion</b>	<b>93</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>99</b>
<b>Table des matières</b>	<b>105</b>
<b>Liste des annexes</b>	<b>107</b>



## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I: Tableau des interviewés	1
ANNEXE II : Questionnaire des Entretiens - les acteurs de l'ESS	2
ANNEXE III : Tableau - Quelques observations des entretiens avec les auteurs de l'ESS	3
ANNEXE IV : Retranscription d'un entretien	4

